



SCHÉMA DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2025-2034

Stratégie pour une nature préservée
et partagée en Somme

ÉDITO

Le Schéma des espaces naturels de la Somme 2025–2034 incarne l'engagement collectif des élus départementaux en faveur de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, de la valorisation de nos paysages et de l'implication de tous les acteurs pour une gestion durable.

Le précédent schéma, couvrant la période 2014-2023, est arrivé à son terme. Forts de cette expérience, une révision concertée avec les 45 membres du comité de suivi a permis de définir les priorités pour les 10 prochaines années, en tenant compte de l'évolution des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Le nouveau schéma s'articule autour de trois axes structurants : la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, la valorisation des services rendus par la biodiversité et l'implication des acteurs et de la population.

Ces axes se déclinent en 24 fiches actions concrètes, opérationnelles et territorialisées comme :

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie foncière 2021-2030 avec le développement des zones de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la création d'un dixième site ENS départemental sur les communes d'Éterpigny, Brie et Villers Carbonnel,
- Le développement des connaissances et la préservation des patrimoines naturels et géologiques,
- La restauration d'une tourbière autour du parc naturel et archéologique de Samara,
- L'accessibilité renforcée des sites ENS et des belvédères pour tous les publics,
- La création de nouveaux parcours de découverte pour le grand public et les scolaires avec des tours-observatoires, un parcours pédagogique de découverte de la tourbe et des circuits thématiques,
- La mise en place d'un agenda nature et d'outils de sensibilisation.

Je tiens à remercier les acteurs locaux, les gestionnaires d'espaces naturels et les partenaires institutionnels qui ont permis la construction et le cofinancement de ce plan d'actions, avec l'appui de l'État, de l'Agence de l'eau, de la Région Hauts de France et de l'Europe.

À travers ce schéma, pierre angulaire de la stratégie Vallée de Somme, Vallée idéale, nous affirmons notre volonté de faire de la Somme un territoire exemplaire et innovant en matière de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie et de découverte.

Christelle HIVER
Présidente du Département de la Somme

SOMMAIRE

I. État des lieux du territoire	4
1. Introduction	4
2. La compétence espaces naturels sensibles du Département	6
3. Présentation du territoire	7
4. Méthodologie de rédaction et gouvernance	26
II. Plan d'action 2025-2034	27
1. Une stratégie en trois axes « Préserver – Valoriser – Impliquer »	27
2. Les 24 fiches actions	29
Les structures ayant contribué à l'élaboration du Schéma	63

I. État des lieux du territoire

Le département de la Somme est un territoire unique, doté d'une diversité de milieux naturels. Des falaises du littoral aux rivières et vallées humides tourbeuses bordées de pelouses calcicoles, en passant par les boisements, ce territoire offre une mosaïque de paysages riches et variés, qu'il est essentiel de préserver. Ces milieux portent aussi l'empreinte des activités humaines qui s'y sont déroulées au fil des siècles : la pêche, la chasse, l'élevage, l'exploitation de la tourbe, ... et, plus récemment, des loisirs comme la randonnée ou le canoë.

Ces espaces naturels, véritables refuges pour la biodiversité, fournissent des services écosystémiques essentiels : régulation des eaux, stabilisation des sols, stockage de carbone... Cependant, cet équilibre est menacé par de nombreuses pressions, telles que l'urbanisation, le changement climatique, les pratiques agricoles intensives, les espèces exotiques envahissantes... Conscients de l'importance de ces territoires, de nombreux acteurs se mobilisent pour préserver ce patrimoine exceptionnel.



Afin de coordonner les actions, depuis 1996, le département bénéficie d'un Schéma des espaces naturels de la Somme afin de proposer une feuille de route partagée pour mutualiser les efforts de préservation, de gestion et d'ouverture au public de ces milieux naturels.

Basé sur un état des lieux du territoire et de ses enjeux, ce schéma s'appuie sur une stratégie opérationnelle en trois axes : préserver, valoriser et impliquer. Le plan d'action pour la période 2025-2034, issu d'une concertation entre les acteurs du territoire, est composé de 24 fiches actions.

À travers cette démarche de long terme, le Schéma des espaces naturels de la Somme appelle à une prise de conscience et à un engagement collectif pour la préservation des milieux naturels. Il invite à reconnaître la valeur de ces paysages uniques et à agir ensemble pour protéger ce patrimoine, qui constitue, en de nombreux aspects, notre avenir commun.



2 - La compétence espaces naturels sensibles du Département

La politique des Espaces naturels sensibles (ENS) a été instaurée par la loi du 18 juillet 1985, révisée en 2003, permettant aux Conseils départementaux de « *définir et mettre en œuvre une stratégie de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, qu'ils soient boisés ou non* ». L'objectif est de « *préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, ainsi que les zones naturelles de rétention des crues, tout en assurant la conservation des habitats naturels* » (article L.142-1 du code de l'urbanisme). L'ouverture de ces sites au public doit respecter l'objectif de préservation. La mise en œuvre de cette politique reste à l'appréciation de chaque Département, permettant ainsi une adaptation à chaque contexte local.

Les espaces naturels sensibles sont des sites gérés pour préserver leurs enjeux écologiques, avec notamment :

- les propriétés du Département de la Somme,
- les propriétés du Conservatoire du Littoral gérées par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard sur le littoral, ou bien par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France sur la Moyenne vallée de la Somme,
- les propriétés communales ou privées, conventionnées avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Deux outils d'intervention complémentaires sont mis à disposition des Départements pour appuyer leur politique volontariste en faveur des espaces naturels sensibles :

- Le droit de préemption : Il permet au Département, ou aux collectivités, d'acquérir en priorité les terrains inclus dans une zone de préemption « espaces naturels sensibles » (ZPENS) selon des critères prédéfinis. Ce droit de préemption est détaillé dans le chapitre 3 – Présentation du territoire (*l'outil foncier*).
- La Taxe d'aménagement (TA) : Elle s'applique aux projets de construction et d'aménagement pour financer les actions de préservation des espaces naturels, les études écologiques, les travaux de restauration, l'accueil du public...

Depuis plus de 40 ans, le Département de la Somme mène une politique ambitieuse de préservation de ses espaces naturels sensibles. Dans ce cadre, il élabore et anime le Schéma des espaces naturels de la Somme, offrant ainsi une feuille de route partagée avec tous les acteurs du territoire.

De nombreux acteurs soutiennent financièrement les actions en faveur des ENS sur le territoire : les Agences de l'eau, l'État, l'Europe, la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme.



3 - Présentation du territoire

◆ À l'origine des paysages

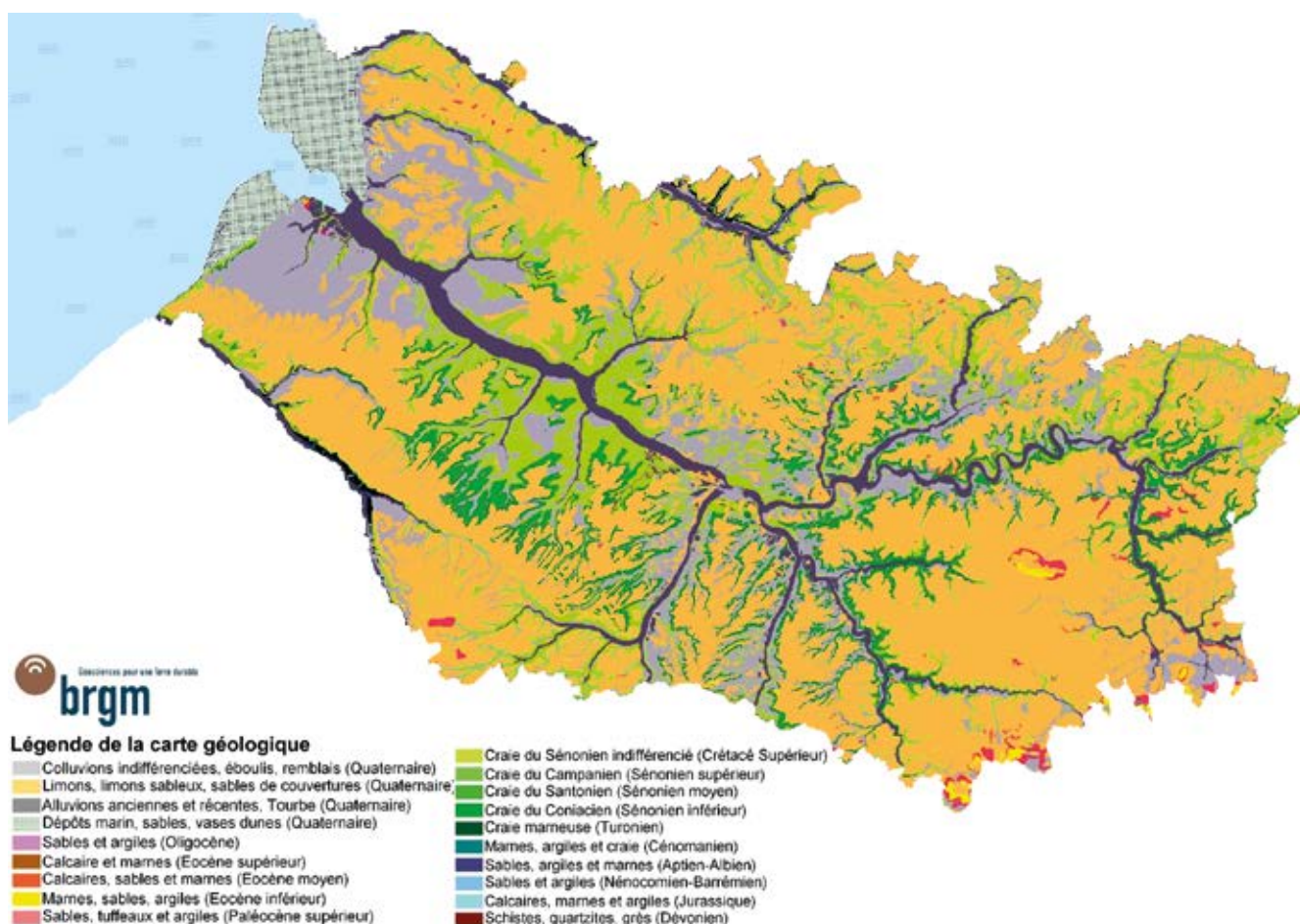
Le département de la Somme repose sur un vaste plateau crayeux datant du Crétacé, appelé le Plateau picard. Le fleuve Somme s'est formé durant le Quaternaire sous l'influence des cycles glaciaires et interglaciaires, creusant ce plateau sur plus de 55 mètres de profondeur à travers un système de terrasses fluviales. Chaque terrasse, au nombre de dix, illustre les différentes phases d'érosion et de déplacement latéral du fleuve, ce qui a façonné des pentes douces d'un côté et abruptes de l'autre. Les vallées de la Bresle au sud et de l'Authie au nord ont également sculpté le plateau, formant un vaste réseau de vallées.



La tourbe, élément caractéristique des fonds de vallée.

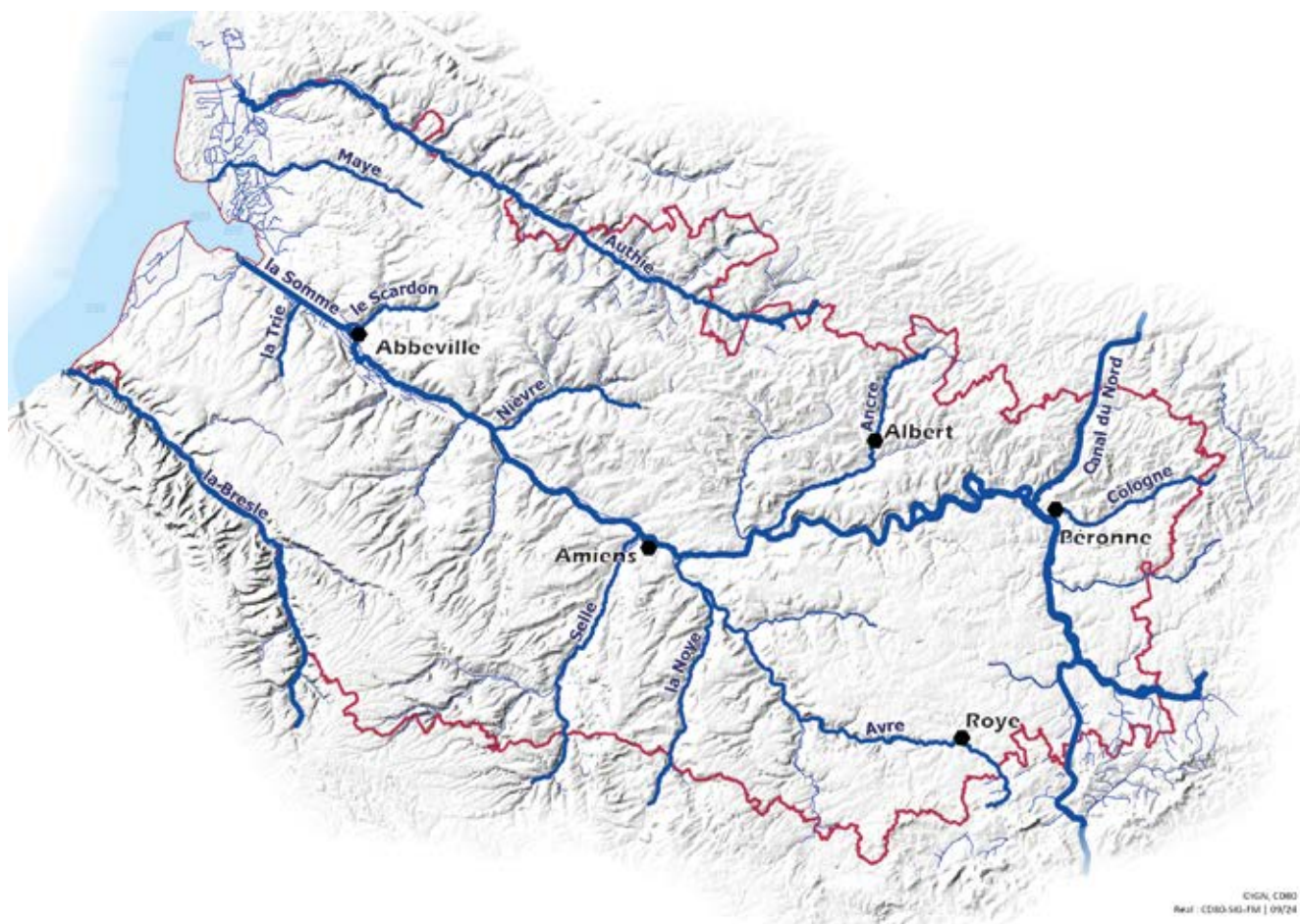
Les plateaux agricoles, riches en limons et en argiles, sont très fertiles. Les coteaux calcaires, qui marquent la transition entre les plateaux et les vallées, présentent un fort dénivelé avec des colluvions crayeux. Les fonds de vallées, quant à eux, sont constitués de vastes zones humides avec des tourbes plus ou moins profondes. Les tourbières alcalines, élément distinctif de la région, abritent de nombreux habitats rares et menacés.

► Le patrimoine géologique de la Somme, étroitement lié aux paysages et au patrimoine naturel, présente plusieurs formations géologiques remarquables, à l'image des falaises d'Ault, de l'estuaire de la Somme, le site de Saint-Acheul... Ces sites, témoins de l'histoire de la Terre, sont inventoriés et préservés.



Carte géologique simplifiée du département de la Somme, source : BRGM 2024.

◆ Un patrimoine naturel lié aux vallées et aux cours d'eau



Les cours d'eau de la Somme, réalisation : CD80

Le département compte plus de 1 000 km de cours d'eau. Trois bassins versants y sont présents : la Somme au centre, avec de nombreux affluents du fleuve, la Bresle au sud et l'Authie au nord. Un quatrième fleuve est présent : la Maye.

Depuis des siècles, le canal de la Somme, les chaussées-barrages (digues perpendiculaires au cours d'eau) et les vannages ont profondément modifié le réseau hydraulique de la région. Ces aménagements ont souvent rompu les connexions latérales et longitudinales des cours d'eau. De nombreux travaux sont entrepris pour restaurer la continuité écologique.

Le fleuve Somme (dont la source est dans l'Aisne à Fonsommes) de plus de 245 km dans le département, est tantôt libre, tantôt canalisé. Ainsi la gestion des niveaux d'eau dans le canal influence l'ensemble de la vallée, rendant indispensable la prise en compte de tous les enjeux associés.

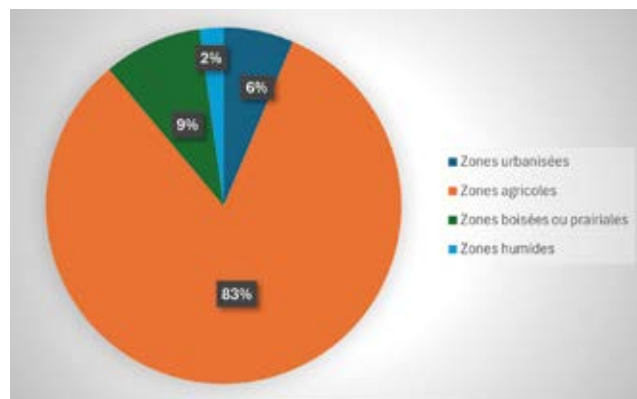
► 17 communautés de communes ou communautés d'agglomération sont présentes sur le territoire. Elles ont en charge la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), en lien avec les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

◆ Une mosaïque de milieux

Dans la Somme, les milieux agricoles dominent largement, occupant 83 % du territoire. Ces terres fertiles, principalement situées sur les plateaux, ont favorisé l'émergence de paysages d'openfield caractéristiques, avec de vastes champs ouverts propices à l'agriculture.

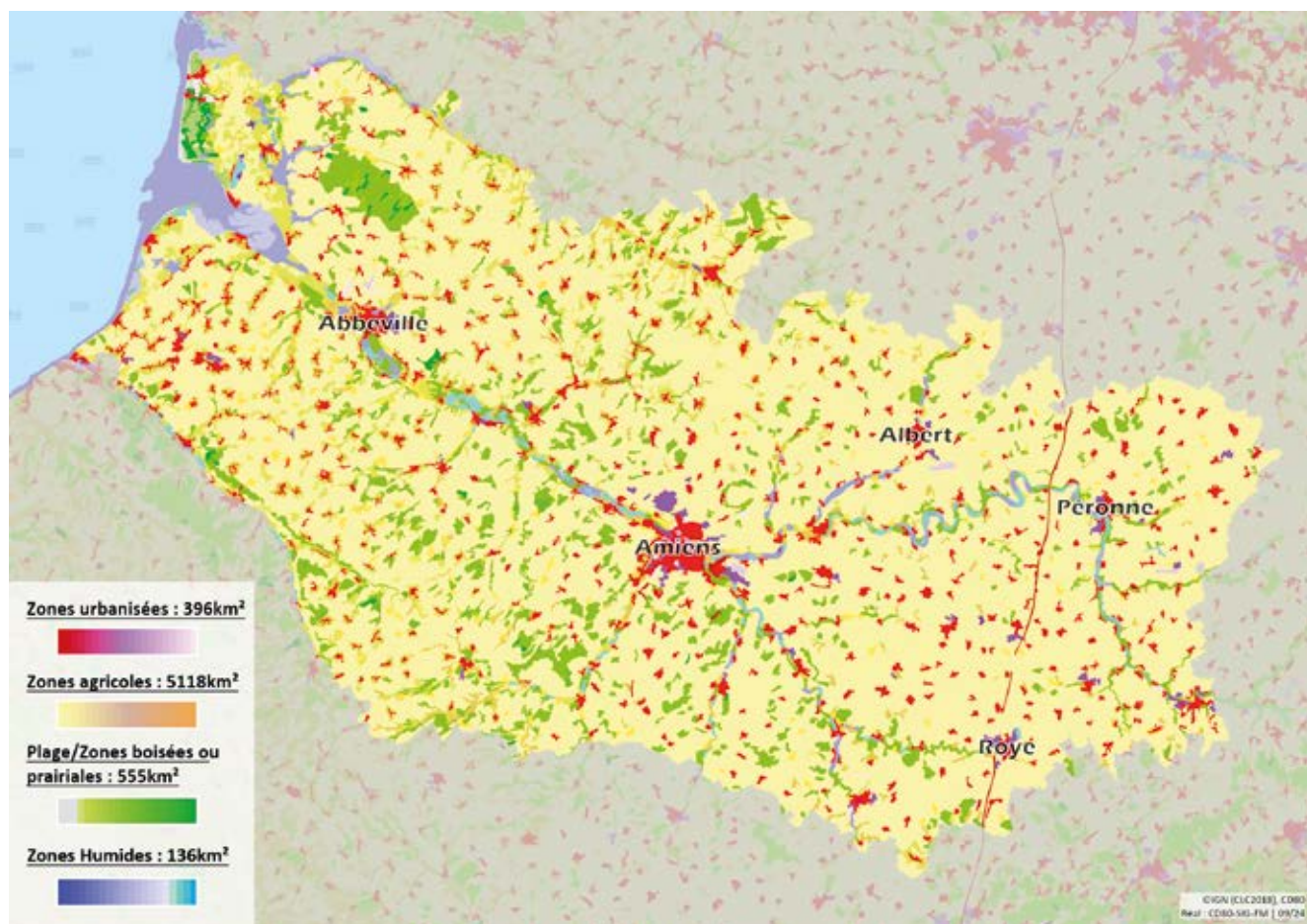
Le département présente peu d'espaces boisés et de prairies (moins de 9 %) avec quelques grandes forêts, telles que le massif de Crécy, le bois de Frémontiers et la forêt de Creuse. À cela s'ajoutent quelques pâturages, des bois épars ainsi que des coteaux calcaires, riches en biodiversité, et présents sur de petites superficies.

Les milieux humides, quant à eux, se concentrent dans les fonds de vallée et sur le littoral. Ces zones, principalement localisées le long de la Somme, de la Bresle, de l'Authie et de leurs affluents, ainsi que sur le littoral, abritent une faune et une flore riches et variées, qui jouent un rôle écologique crucial.



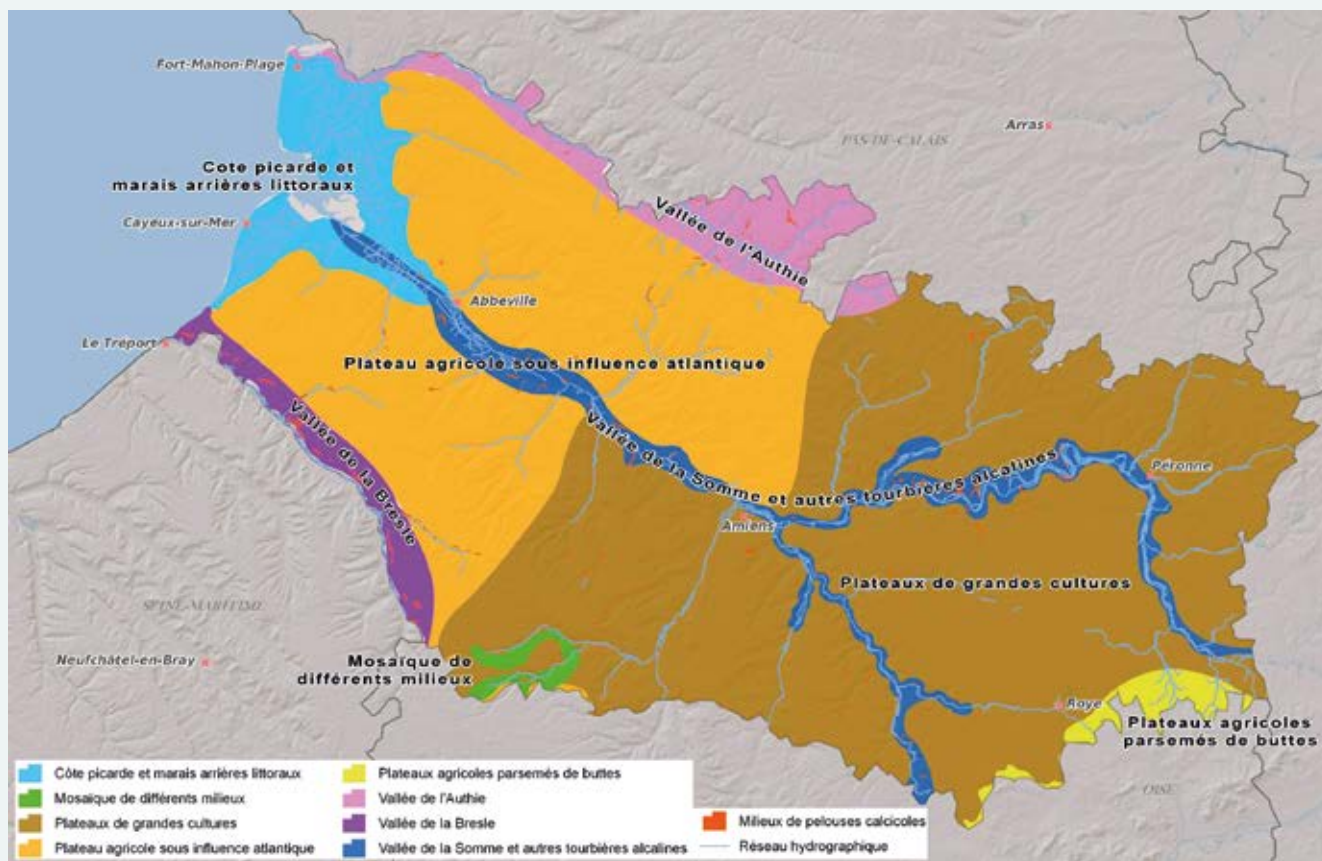
Enfin, l'urbanisation occupe environ 6 % du territoire, principalement sous la forme de villages disséminés et de quelques grandes agglomérations, comme Amiens et Abbeville. Les pôles urbains sont majoritairement situés le long des vallées. L'arrière-pays littoral, en particulier, a subi une pression urbaine croissante au cours des dernières années, liée au développement du tourisme, contribuant à la modification des paysages naturels et agricoles.

Répartition des milieux dans la Somme (Corine Land Cover, 2018)



◆ Les ensembles naturels de la Somme

La Somme est constituée de **huit grands ensembles naturels** aux caractéristiques écologiques variées, allant du littoral à l'intérieur des terres, des vallées aux plateaux. Chaque secteur présente des enjeux écologiques spécifiques.



Les huit grands ensembles de la Somme issus du Schéma des espaces naturels de la Somme
(Réalisation CD80 à partir des données Biotope, 2014)

► La côte picarde et les marais arrière-littoraux

La côte picarde représente un linéaire de 60 km, prolongé par une basse plaine de 300 km², qui **constitue l'un des derniers littoraux sauvages de France**. Écologiquement très riches, la protection de ces zones exige une forte responsabilité départementale pour de nombreuses espèces et habitats naturels.

Également, les baies de la Somme et de l'Authie confèrent une forte identité au département. La baie de Somme, d'ailleurs reconnue au plan international pour son rôle majeur au regard de l'avifaune, bénéficie de plusieurs labels prestigieux (Ramsar, Grand Site de France, Club des plus belles baies du monde...). Les deux estuaires accueillent des espèces (Spatule blanche, Obione pédonculée, Phoque veau-marin...) et des habitats naturels emblématiques, comme les prés salés.

La plus longue levée de galets de France s'étend au sud de la baie de Somme, entre Ault et la pointe du Hourdel. Ce milieu de vie difficile, formé par les courants marins, est le refuge d'espèces extrêmement spécialisées (Renouée de Ray, Chou marin). À partir d'Ault vers la Seine-Maritime, **les falaises de craie** forment une continuité paysagère très particulière. Elles sont le support d'une grande diversité d'habitats naturels (pelouses, parois...), importants pour l'avifaune. **Les massifs dunaires** localisés au nord de la baie de Somme sont parmi les plus remarquables de la côte septentrionale française. Ils offrent de nombreux milieux rares (dunes vives en constante évolution, dunes fixées par la végétation, pannes...) et permettent à différentes plantes protégées de se développer : l'Elyme des sables, la Violette de Curtis et la Parnassie des marais... **La plaine maritime picarde** compose une mosaïque exceptionnellement riche en espèces animales et végétales très rares liées aux marais tourbeux et aux prairies humides.

► La vallée de la Somme et autres tourbières alcalines

La vallée de la Somme est irriguée par un bassin versant qui recouvre la quasi-totalité du département et dont les sources se situent à Fonsommes dans le département voisin de l'Aisne. S'écoulant lentement, le fleuve est à l'origine d'un vaste réseau de zones humides, formant, avec l'Avre, la plus vaste tourbière alcaline du nord de l'Europe sur plus de 20 000 hectares, dont une grande majorité est labellisée site Ramsar.

L'amont de la vallée, entre Péronne et Bray-sur-Somme, est marqué par des méandres profonds où les eaux de la Somme se mêlent à celles des étangs de la Haute-Somme, dans une succession de biefs et de chaussées-barrages.

Ces étangs sont le domaine de l'Anguille d'Europe. Ici, les marais sont isolés dans des îlots et sont dominés par les pentes crayeuses abruptes : les larris. La fraîcheur de la vallée favorise même la présence de plantes d'origine montagnarde comme la Sesslerie bleuâtre.

En aval de Bray-sur-Somme et jusqu'à Amiens, les marais et étangs se séparent du fleuve et les premières fosses de tourbage (traces des anciennes extractions de tourbe pour le chauffage) apparaissent, aux portes de Corbie. Les marais sont moins dominés par l'eau, et un réseau de prés tourbeux et de bas-marais persiste au milieu des boisements humides. À Amiens, ville labellisée Ramsar, les zones humides atteignent ses faubourgs et pénètrent dans le tissu urbain avec pour emblème le site des Hortillonnages.

La basse vallée à l'aval d'Amiens est fortement marquée par son passé « tourbier » avec de vastes plans d'eau. Les bas-marais se trouvent imbriqués avec les roselières dont les surfaces sont progressivement mitées par les boisements.

Ces roselières sont des milieux d'une grande richesse pour l'avifaune, avec notamment le Blongios nain ou le Busard des roseaux. La Grande Douve, plante protégée typique des milieux tourbeux alcalins, trouve entre Amiens et Abbeville parmi ses plus belles populations au niveau national. Autre plante emblématique, la Fritillaire pintade caractérise les marais tourbeux de la région d'Abbeville. Les flancs pentus de la vallée sont recouverts par de vastes larris, qui abritent de nombreuses orchidées et une espèce protégée en Europe, le Sysimbre couché. À l'aval, marquant progressivement son ouverture sur l'estuaire, la vallée s'élargit et devient un espace de renclôtures (délimitation des zones protégées) et de prairies humides majeures pour les oiseaux d'eau, au rang duquel la Spatule blanche.



Blongios nain dans la vallée de la Somme



Nénuphar blanc



Damier de la Succise

► La vallée de l'Authie

Outre sa notoriété pour ses populations de poissons grands migrateurs (Truite de mer, Saumon atlantique...), la vallée de l'Authie présente une série d'habitats naturels de grande qualité avec des marais tourbeux remarquables qui abritent une plante protégée en Europe, la Ache rampante. La vallée est bordée d'un maillage bocager de grande qualité paysagère, milieu de vie pour la Barbastelle, chauve-souris exceptionnelle en Picardie, ainsi que des pelouses calcicoles remarquables.

► La vallée de la Bresle

La vallée de la Bresle présente quelques zones humides annexes au fleuve. Des espèces remarquables persistent en bordure de ses affluents avec notamment la Benoîte des ruisseaux. Ainsi, l'intérêt écologique est plutôt localisé dans le cours d'eau et sur les pelouses calcicoles. Au gré de la fraîcheur de la vallée, des espèces habituellement présentes dans les zones humides colonisent les coteaux. C'est le cas de la Parnassie des marais, espèce protégée, qui caractérise une association végétale endémique de même que le Damier de la Succise, qui fréquente habituellement les prairies et les marais tourbeux.

► Les plateaux de grande culture

À l'est du département, occupé par les grandes cultures, les paysages d'openfield, dépourvus d'arbres et de haies, accueillent une biodiversité plus restreinte et très spécialisée. Il s'agit par exemple de

l'Oedicnème criard, oiseau de steppe qui trouve ici des espaces ouverts favorables. D'apparence homogène, le plateau picard trouve au sein des vallées creusées par les cours d'eau (Selle, Luce,...), des prairies de fond de vallée ou de tour de village. Parmi ces milieux relictuels, les pelouses calcicoles abritent, au sud de la vallée de la Somme, de belles populations d'Anémone pulsatille, espèce emblématique de ce type de milieux. Les lisières des boisements thermophiles du Sud Amiénois ont pour originalité d'accueillir le Chêne pubescent, espèce d'origine méditerranéenne.

► Les plateaux agricoles sous influence atlantique

Cette région à dominante agricole est située plus à l'ouest, entre les vallées de la Bresle et de l'Authie, et se trouve caractérisée par la polyculture et l'élevage. Le relief est localement vallonné et plus boisé que celui de l'est du territoire. Les villages présentent encore, notamment dans la région du Vimeu, des bocages relictuels où se mêlent des pâtures et des vergers. Ainsi, ce territoire agricole présente encore un contexte d'herbage, favorable à l'expression d'une biodiversité relictuelle.

► Les milieux naturels diffus

Il s'agit des vallées humides (marais, étangs, prairies, cours d'eau), des pelouses calcicoles ou larris, des espaces boisés ou, plus ponctuellement, des mares et des gîtes à chauves-souris.

► Les cours d'eau

En dehors des trois vallées majeures décrites ci-avant qui revêtent des enjeux particuliers, les autres vallées humides apportent une grande variété de paysages et de milieux naturels au cœur des plateaux agricoles. Ainsi, les nombreux cours d'eau présentent une diversité avec les rivières à Salmonidés (Truite fario naturelle), les belles populations de brochet ou la remontée d'anguilles. Par ailleurs, ils constituent des continuités écologiques majeures de la trame bleue.

► **Les pelouses calcicoles (larris)** s'étirent sur des terrains en pente (coteaux calcaires, principalement), et présentent une végétation herbacée peu dense dont dépend une biodiversité spécifique. Appelés larris dans la Somme, ces milieux ont été historiquement entretenus par le pâturage des moutons ou des chèvres et le broutage du lapin de garenne. La superficie de ces pelouses a fortement chuté au cours du siècle dernier, passant de 100 000 hectares au début du 20^{ème} siècle à 6 000 hectares dans les années 1990 et entraînant la disparition d'environ 18 % des espèces associées. La déprise agricole sur les milieux secs et calcaires, et les épidémies de myxomatose sont les causes principales de la reprise d'une dynamique de boisement.

► Les espaces boisés

Les enjeux de biodiversité en milieux forestiers concernent principalement l'avifaune, avec des espèces protégées à l'échelon européen, comme la Bondrée apivore, ou des insectes saproxylophes comme le Lucane cerf-volant. Certains habitats remarquables subsistent (vieux bois, forêts de ravins des vallées de la Bresle) imbriqués dans des boisements plus communs. Ainsi, la recherche de leur interconnexion est essentielle.

► Les espaces ponctuels

Les mares constituent des habitats de petite superficie (moins de 1 000 m²), donc vulnérables. Leur grande majorité est liée à l'agriculture (mares de villages, cours de fermes, prairies pâturées) ou à la chasse (mares de hutte) et elles constituent un milieu clé pour la biodiversité des zones aquatiques et humides. La nécessité d'un entretien régulier, souvent lié à l'élevage herbager, fait que l'abandon constitue la principale menace pesant sur ces milieux fragiles.

De même, les chauves-souris sont fortement menacées par les mutations des espaces et les pollutions.

Elles fréquentent des lieux insolites et très localisés (cavités souterraines pour hiberner et vieux clocher pour mettre bas...) et la destruction de ces lieux de vie ont un impact irréversible sur ces espèces, toutes protégées.

► **Les surfaces urbanisées** (habitat résidentiel, infrastructures de transport...) incluent de nombreux espaces verts, directement rattachés aux constructions (jardins, bords de route) ou sous forme de reliquats d'espaces naturels. Elles accueillent des écosystèmes particuliers dépendant étroitement des méthodes d'entretien. Souvent qualifiée « d'ordinaire », cette biodiversité contribue de manière non négligeable à la Trame verte et bleue départementale. En particulier, les bordures d'infrastructures linéaires et les berges de cours d'eau constituent, au sein des villes, de véritables corridors écologiques.



Larris de Bouchon

◆ Des enjeux écologiques connus à préserver

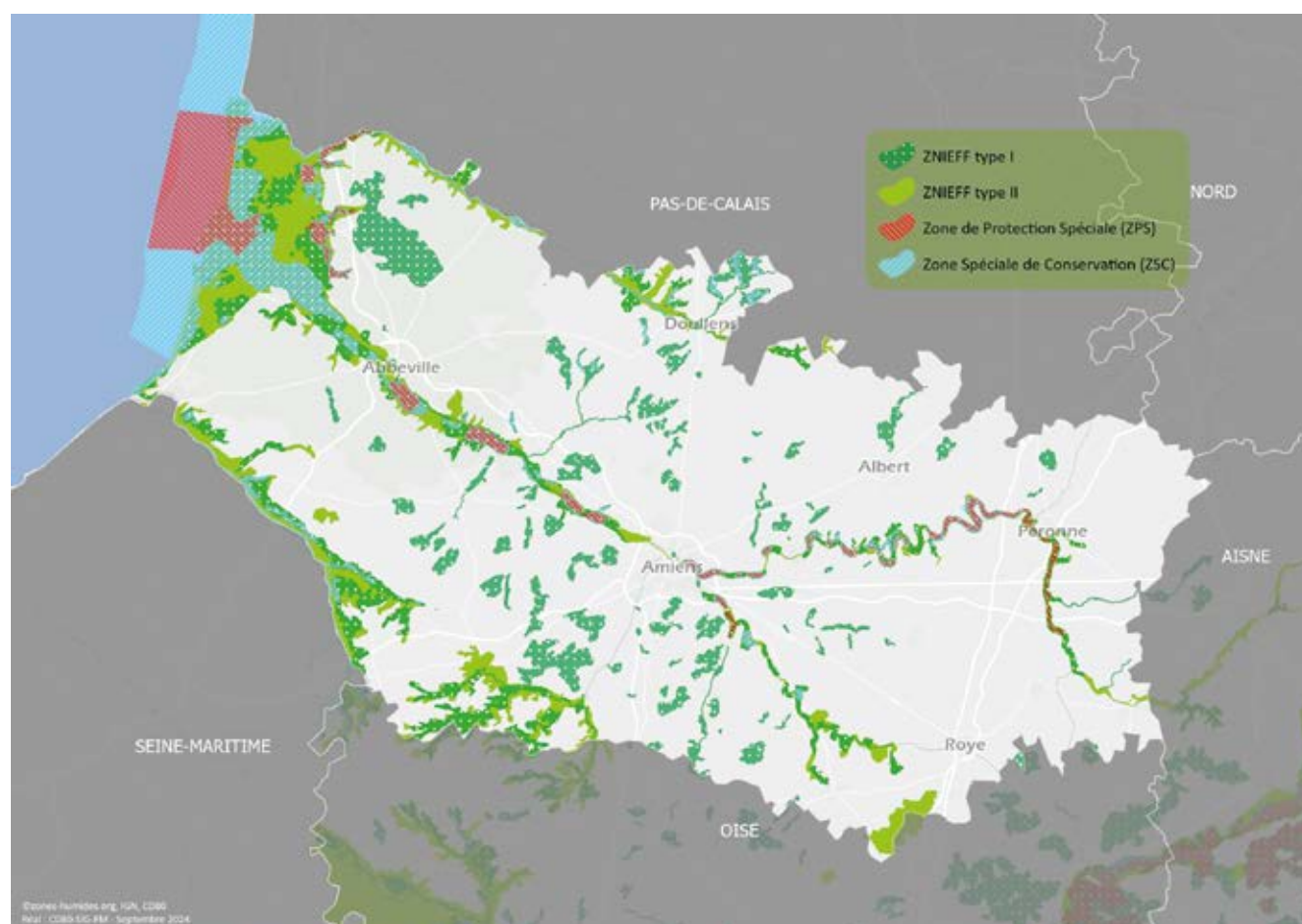
Les enjeux écologiques définis par les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) se concentrent principalement le long des fleuves et des affluents, et les coteaux calcaires associés, sur le littoral, ainsi qu'à quelques endroits ponctuels, en lien avec des boisements ou des éléments isolés du paysage. Le territoire a une responsabilité importante dans la protection de nombreuses espèces végétales et animales.

Plusieurs sites Natura 2000 sont présents sur le territoire, en particulier dans les vallées et sur le littoral, où les enjeux de conservation sont élevés. Ces sites concernent soit des habitats naturels (ZSC - Zones spéciales de conservation), soit des zones de protection des oiseaux (ZPS - Zones de protection spéciale), avec la participation de plusieurs opérateurs selon les secteurs et les enjeux.



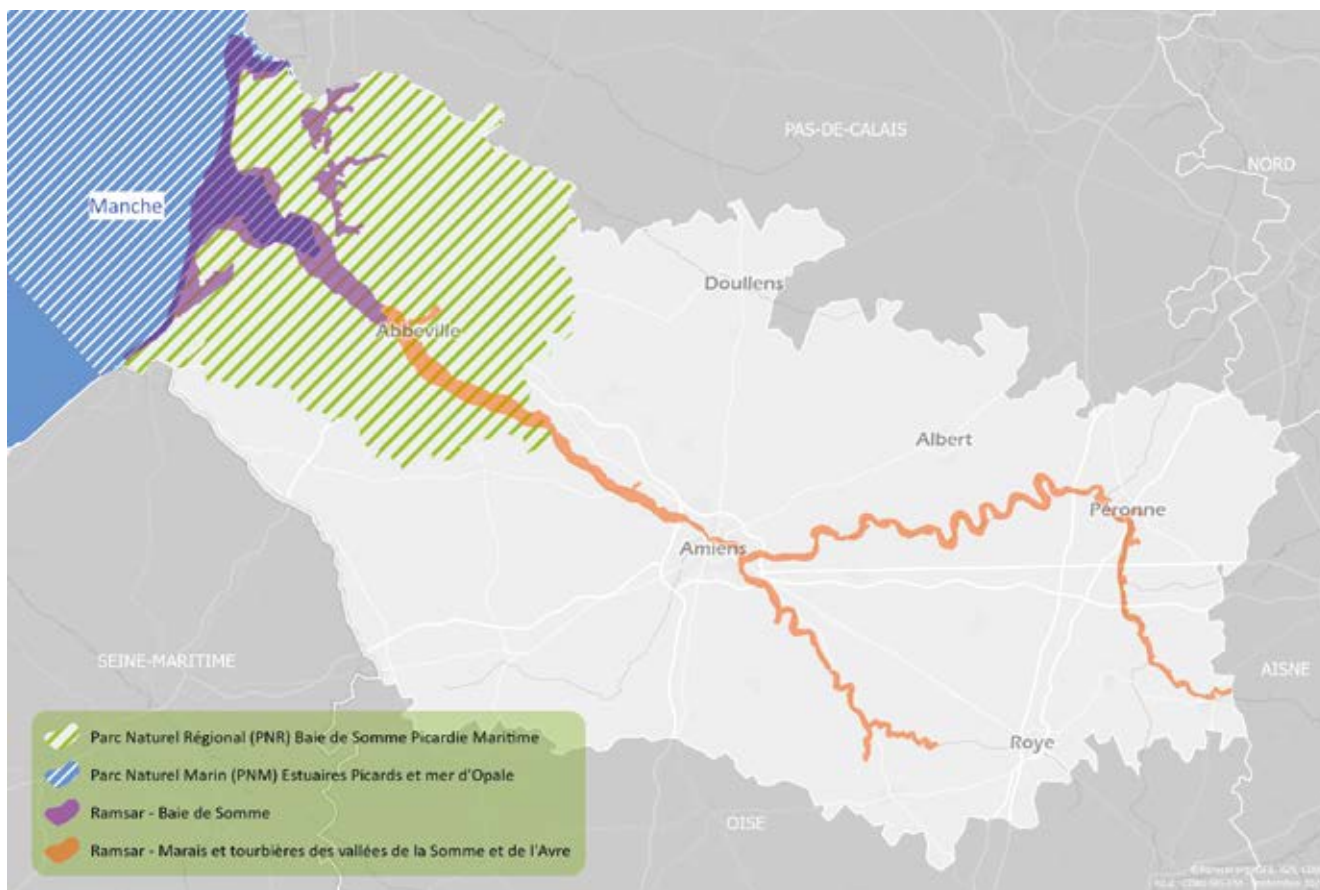
Anémone pulsatile sur les larris (coteaux calcaires) dans la Somme

► 20 % du territoire fait l'objet d'un inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF ou Natura 2000) et présente des enjeux écologiques significatifs.



Les zonages ZNIEFF et Natura 2000 dans la Somme (Réalisation CD80, 2024)

◆ La reconnaissance des enjeux écologiques par les labels



► Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime, créé en 2020, a pour objectif de protéger l'intégrité des richesses naturelles et de promouvoir les savoir-faire et l'héritage culturel, tout en assurant le développement économique et social des 136 communes concernées par son périmètre.

Le département de la Somme bénéficie de plusieurs reconnaissances internationales, notamment à travers la convention de Ramsar, qui porte sur la protection des zones humides. Le site de la « Baie de Somme » a été labellisé site Ramsar en 1998, suivi en 2017 par le site des « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ». Ces deux sites disposent d'un plan de gestion spécifique. Enfin, en 2019, Amiens a obtenu le label « Ville Ramsar », et Abbeville est actuellement en démarche pour obtenir cette labellisation.

Cette dynamique reflète l'importance écologique des zones humides du département, et en particulier des milieux tourbeux, qui constituent des écosystèmes sensibles et à forts enjeux. De nombreux acteurs sont mobilisés autour de ces thématiques, œuvrant pour la restauration, la gestion et la valorisation de ces milieux naturels.

La Baie de Somme bénéficie aussi d'autres reconnaissances, telles que le label « Grand Site de France » ou celui de « Plus belle baie du

monde ». Son périmètre est aussi inclus dans le Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale, créé en 2012, et dans le Parc naturel régional (PNR) Baie de Somme Picardie Maritime.

Ces initiatives traduisent une volonté forte du territoire de préserver ses richesses écologiques et ses paysages naturels uniques.

► Pour plus d'information :

<https://www.somme.fr/services/environnement/preservation-de-la-biodiversite/les-vallees-de-somme-et-de-lavre-labellisees-ramsar/>



Vue sur les marais tourbeux d'Etinehem-Méricourt

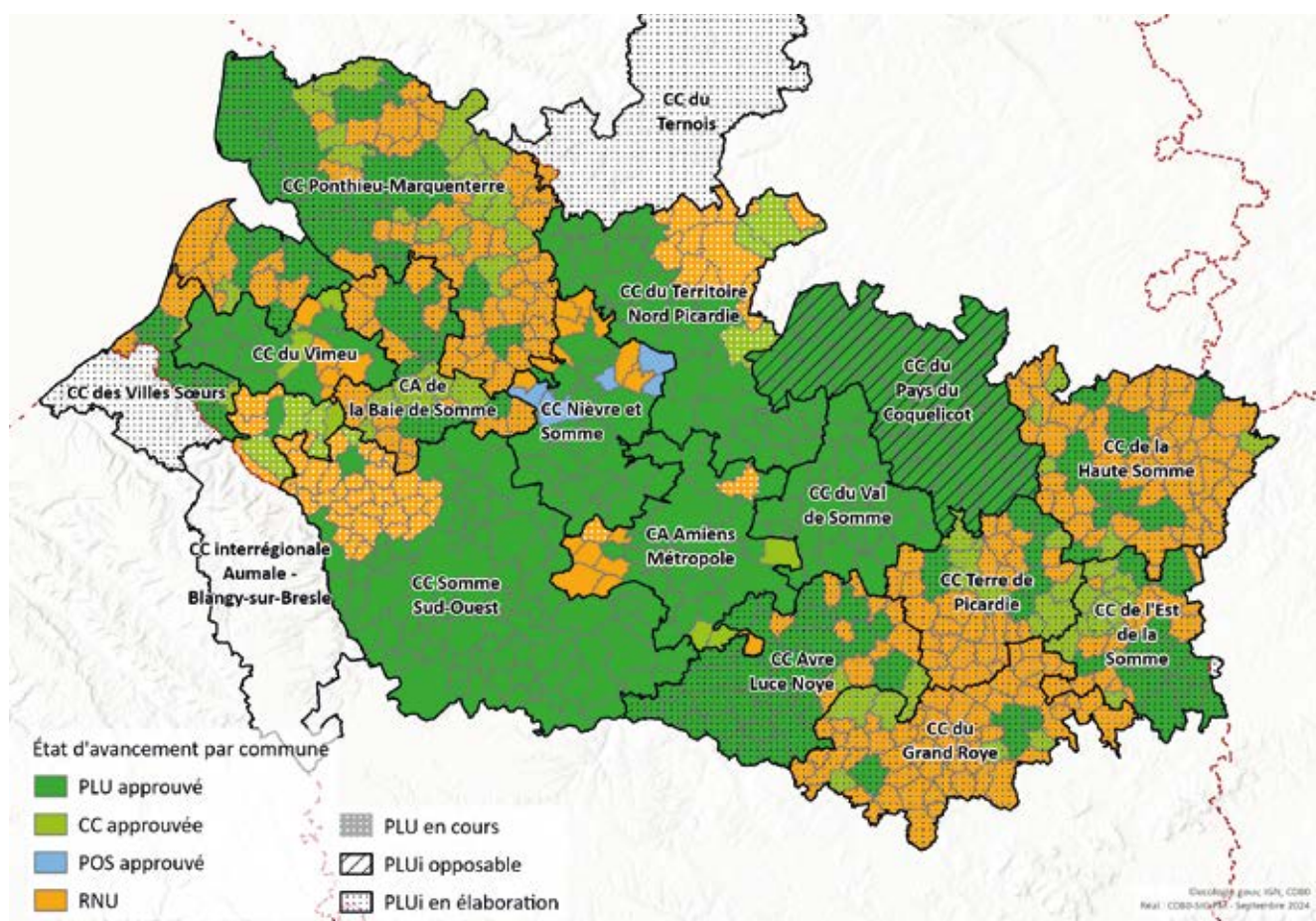
◆ Les documents d'urbanisme au service de la préservation des milieux naturels

La préservation des milieux naturels passe aussi par une protection de ces espaces dans les documents de planification. Les documents d'urbanisme permettent de partager le territoire entre les espaces naturels, zones urbaines et les parcelles agricoles. Parmi eux, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire. Déjà mis en œuvre, ou en cours d'élaboration sur une grande partie du territoire, ces documents visent à intégrer les espaces naturels, les éléments du paysage (haies, bocage, prairies...) et leurs enjeux écologiques associés afin d'assurer leur préservation sur le long terme.

Pour ce faire, il est utile de disposer de données cartographiques précises, comme la localisation des zones humides, afin d'enrichir ces documents. Sur le territoire, des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), tels que ceux du Grand Amiénois, du Santerre Haute Somme, de Baie de Somme 3 Vallées, ont pour objectif de concilier le développement urbain croissant avec la préservation de la biodiversité.



Vue aérienne sur la vallée de la Somme à l'interface entre espaces naturels, villages et terres agricoles



Les documents d'urbanisme, réalisés ou en cours, dans la Somme (Réalisation CD80, 2024)

◆ Un territoire aménagé avec des fractures écologiques

Le département de la Somme, avec une population de 570 000 habitants, présente une densité d'urbanisation notable (6 % du territoire selon Corine Land Cover 2018). Pour relier ses différents pôles urbains, le territoire est traversé par de nombreuses infrastructures : lignes ferroviaires, axes routiers, canal de la Somme... Cependant, ces infrastructures peuvent constituer des barrières difficiles à franchir, limitant la dispersion des espèces et entravant les déplacements ou migrations des populations animales.

Pour restaurer ces connexions écologiques, des aménagements peuvent être mis en place, tels que des passes à poissons, des passages pour la faune... Ces actions s'inscrivent dans les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET des Hauts-de-France). Des études ou travaux complémentaires peuvent également être menés au niveau local pour renforcer la création de corridors biologiques et améliorer la continuité écologique.



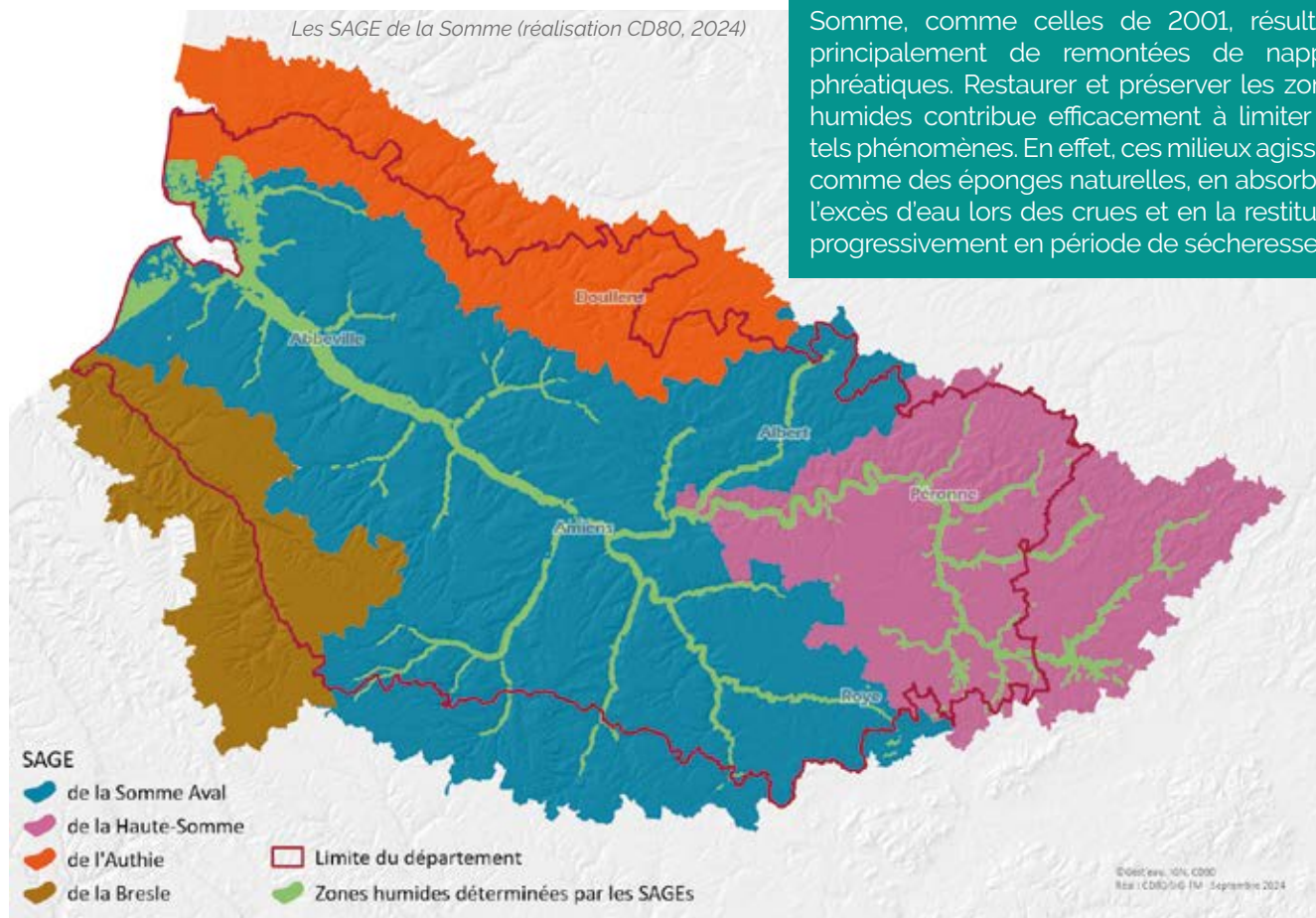
Passes à poissons et à anguilles au niveau de Long

► Afin de restaurer des milieux fonctionnels et de renforcer les connexions écologiques, plusieurs trames sont en cours de définition. La trame bleue, dédiée aux corridors aquatiques, a déjà bénéficié de plusieurs actions de rétablissement de la continuité. D'autres axes sont aussi à restaurer : la trame verte pour les zones boisées ; la trame brune pour la préservation des sols ; la trame noire pour la lutte contre la pollution lumineuse...



Les infrastructures de la Somme

◆ L'eau au centre de la politique :
entre excès et gestion de la ressource en eau



► Les inondations dans la vallée de la Somme, comme celles de 2001, résultent principalement de remontées de nappes phréatiques. Restaurer et préserver les zones humides contribue efficacement à limiter de tels phénomènes. En effet, ces milieux agissent comme des éponges naturelles, en absorbant l'excès d'eau lors des crues et en la restituant progressivement en période de sécheresse.

Le département de la Somme se distingue par une importante présence d'eau, tant dans ses vallées que sur son littoral. Les deux Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois Picardie (pour la Somme et l'Authie) et du bassin Seine Normandie (pour la Bresle) fixent les grandes orientations pour la gestion de cette ressource, lesquelles sont intégrées dans les quatre Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Somme. Ces dispositifs visent à garantir la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.

Cette thématique est essentielle pour le bon fonctionnement et la préservation de nombreux espaces naturels, notamment les zones humides et les tourbières. Pour mieux intégrer ces enjeux dans les SAGE, des délimitations des zones humides ont été réalisées sur le bassin de la Somme. Dans un contexte de changement climatique, une gestion rigoureuse de l'eau, de plus en plus sollicitée pour les activités humaines (eau potable, industries, agriculture...) est impérative.

Un autre objectif des SAGE est la gestion des risques associés à divers phénomènes sur le territoire, tels que les inondations, les coulées de boue et les risques de submersion marine. À cet égard, les Plans

de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont mis en œuvre pour limiter les dommages potentiels. Ces phénomènes impactent également les milieux naturels et peuvent influencer leur gestion, d'où l'importance de concilier ces enjeux pour une approche durable et intégrée.

Les zones humides sur les ENS aux alentours de Samara



◆ Les phénomènes d'érosion et de coulées de boues

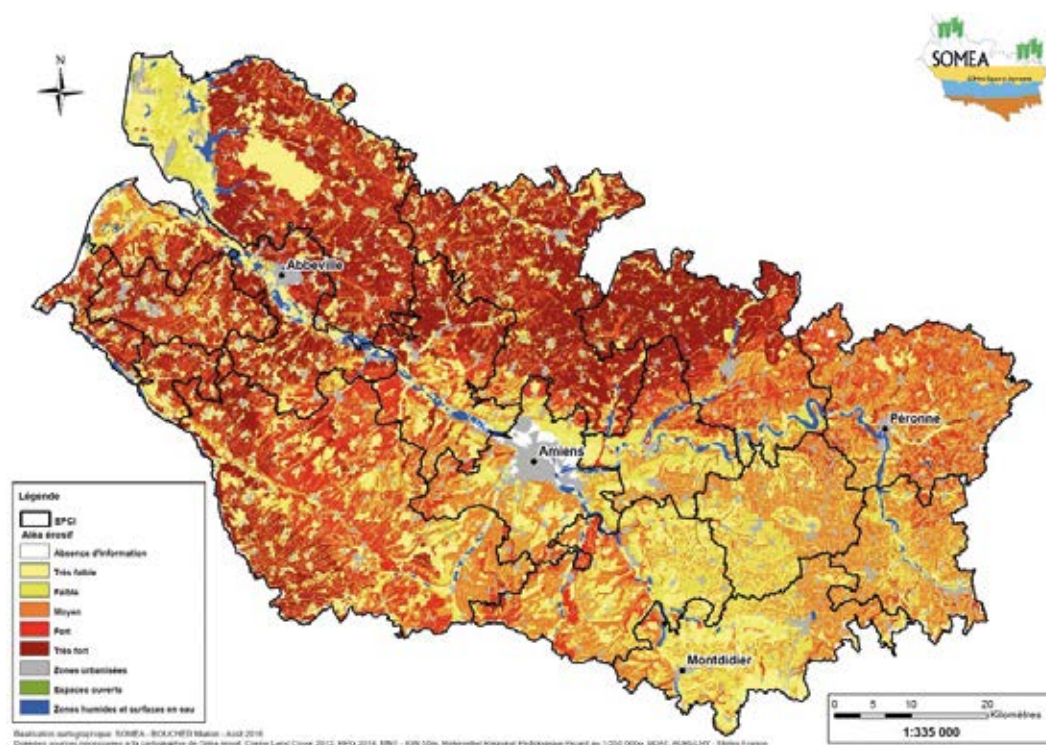
Des phénomènes d'érosion des sols sur les plateaux sont présents sur l'ensemble du territoire de la Somme, en particulier dans le nord et l'est, où la topographie accentue ces processus. Lors de fortes pluies, les particules sont entraînées vers les fonds de vallée, provoquant parfois d'importantes coulées de boue. Ces érosions entraînent des pertes agricoles (sols et cultures), des volumes de boue à évacuer, des risques pour les personnes et la dégradation des milieux naturels, notamment dans les fonds de vallée.

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour limiter ce phénomène : adaptation des pratiques culturales, plantation de haies, installation de fascines, bandes enherbées... Des études hydrologiques permettent de concevoir des aménagements adaptés dans les zones à risque.



Coulées de boue liées à l'érosion des sols.

► L'érosion des plateaux et les coulées de boue comblent progressivement les plans d'eau et les marais, et apportent des particules riches en nitrate et en polluants, entraînant l'envasement et l'eutrophisation du fond de vallée. Ces phénomènes dégradent ces espaces naturels, rendant essentiel de mener des actions, à l'échelle du bassin versant sur les plateaux, pour les prévenir et les limiter.



Carte de l'aléa érosion annuel sur le département de la Somme (résolution de la maille : 50 mètres)

◆ Agriculture et biodiversité : un lien essentiel

Les pratiques culturales ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Dans les territoires où se posent des enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et aux zones humides, des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont mises en place pour soutenir financièrement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ces mesures représentent un levier essentiel pour inciter les agriculteurs à intégrer des considérations écologiques dans leurs méthodes de travail, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes.

L'agriculture a toujours été en interaction avec les espaces naturels. Autrefois, l'élevage était omniprésent, notamment dans les fonds de vallée et sur les coteaux jouant un rôle crucial dans la formation des paysages, favorisant le maintien de milieux ouverts, riches en biodiversité et essentiels sur le plan écologique.

L'élevage est aujourd'hui beaucoup moins présent dans la vallée, entraînant la diminution de certains milieux comme les prairies humides et de certains services comme la filtration de l'eau.



Pâturage ovin sur les coteaux calcaires (larris)

► Un Programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) est mis en place sur deux territoires : la Baie de Somme et la Vallée de la Somme ainsi que ses affluents. Ce programme vise à préserver les zones humides, notamment les prairies, en protégeant la biodiversité et les paysages, tout en soutenant l'élevage en favorisant la viabilité économique des exploitations. Un accompagnement technique complet et entièrement financé est ainsi proposé aux agriculteurs concernés.

Paturage sur les étangs de la Barette à Corbie



◆ L'outil foncier comme moyen de préservation à long terme

Le droit de préemption espaces naturels sensibles permet aux collectivités de se porter acquéreuses d'un terrain avant qu'il ne soit vendu à un tiers, afin de protéger des milieux naturels et/ou des paysages. Ce droit est actif uniquement sur les terrains sur lesquels une zone de préemption ENS a été créée préalablement. Cet outil permet au Département de la Somme et aux collectivités compétentes de préserver durablement le patrimoine naturel de leur territoire et d'en faire bénéficier le grand public par l'aménagement de ces espaces.

L'Assemblée départementale a voté fin 2021 en faveur du déploiement d'une nouvelle stratégie foncière de développement des ENS de la Somme sur la période 2021-2030, élaborée avec les principaux acteurs du territoire.

Cette stratégie doit répondre à trois objectifs :

- rééquilibrer le réseau de sites ENS sur l'ensemble du territoire samarien,

- prendre en compte de nouveaux milieux naturels tels que les coteaux calcaires ou les sites géologiques remarquables,
- conforter les zones de préemption existantes, notamment autour des espaces naturels déjà préservés.

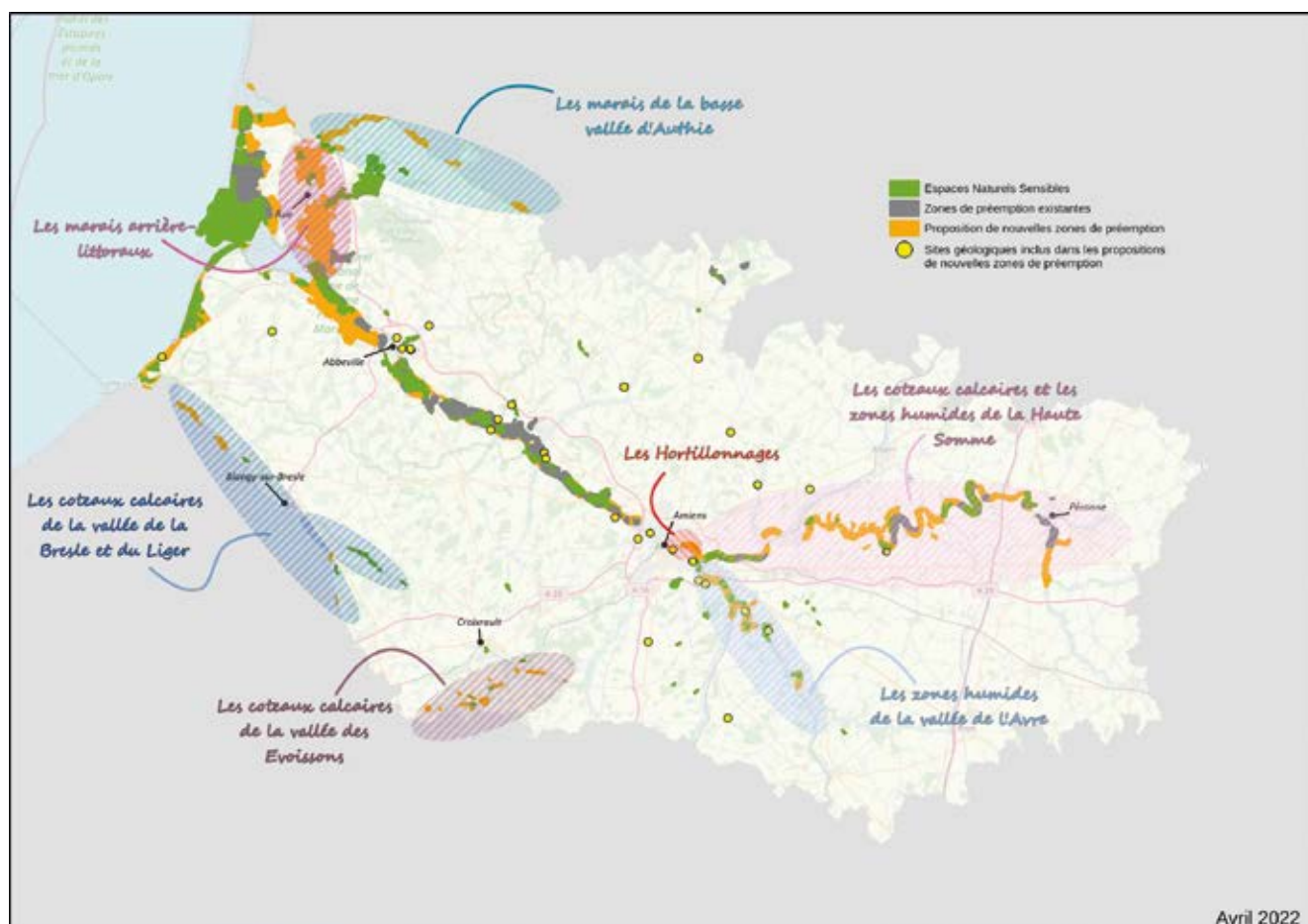
Cette feuille de route vient compléter la stratégie d'intervention 2015-2050 du Conservatoire du Littoral sur les espaces naturels du littoral et sur la Moyenne vallée de la Somme entre Abbeville et Amiens.

► Pour plus d'information :

Carte des zones concernées et procédure sur :

<https://www.somme.fr/services/environnement/preservation-de-la-biodiversite/zones-de-preemption-sur-les-espaces-naturels-sensibles/>

► Plus de 11 500 hectares de zones de préemption ENS sont déployés sur le département, principalement sur la vallée de la Somme et sur le littoral dont 930 hectares récemment créés sur l'est de la Somme.



Zones de préemption espaces naturels sensibles (ZP ENS) existantes et celles à développer dans le cadre de la stratégie foncière du Département.



L'ENS des étangs de la Barette à Corbie

◆ Les Espaces naturels sensibles, des espaces au service de la biodiversité et des Samariens

Les Espaces naturels sensibles ont des sites gérés pour préserver leurs enjeux écologiques (*cf la définition en page 6*). Le département en présente plus de 9 000 hectares répartis sur une centaine de sites, principalement sur le littoral et le long des vallées. Ces milieux incluent majoritairement des zones humides littorales, des marais tourbeux dans les vallées, ainsi que des larris.

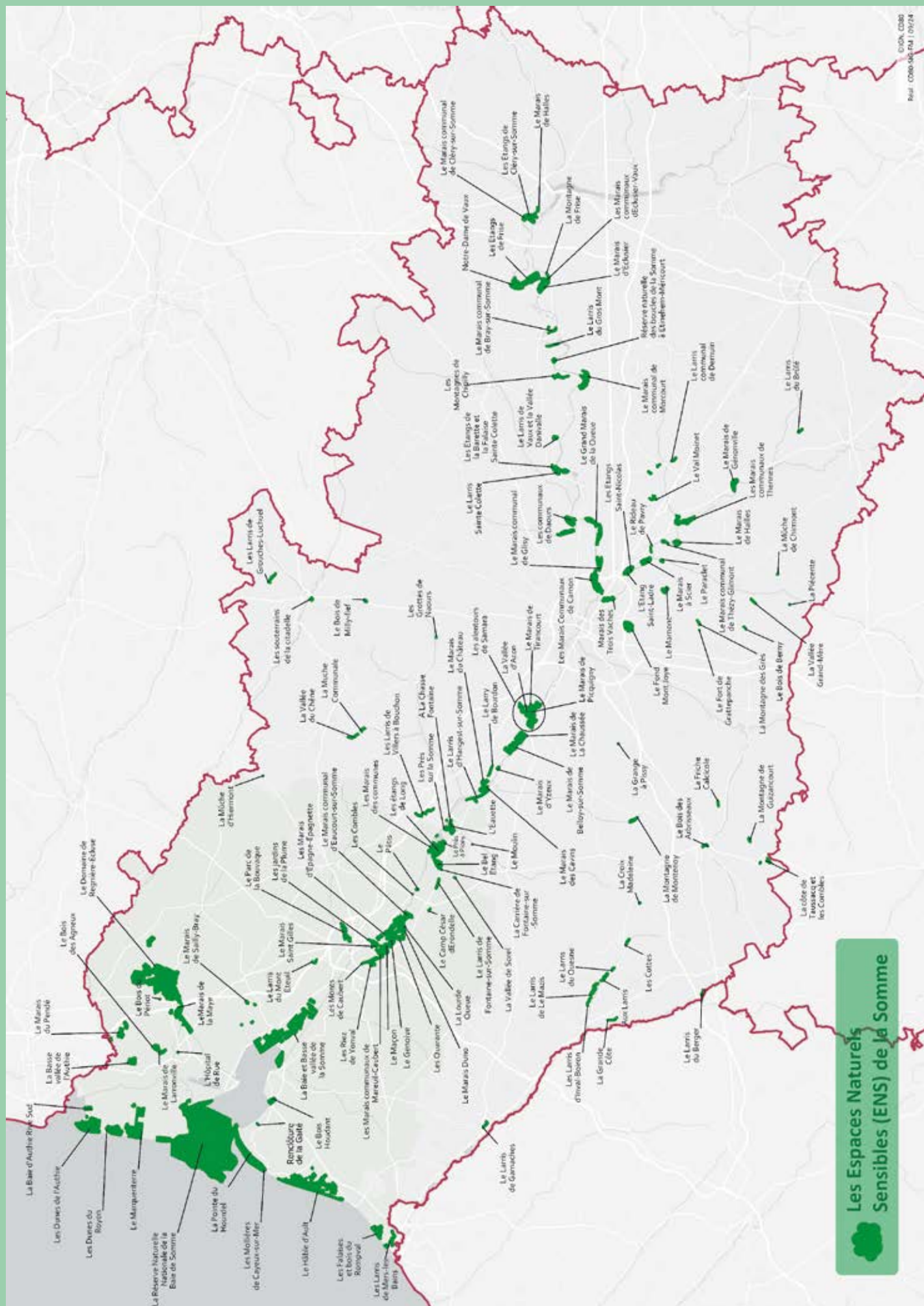
Après acquisition ou contractualisation, un premier travail consiste à réaliser un diagnostic de ce nouvel espace naturel sensible, par des études et des suivis, afin d'optimiser la connaissance et le fonctionnement de ce milieu. Si besoin, une remise en état du site est réalisée (destruction des habitats légers, dépollution, nettoyage, élimination/gestion des espèces exotiques envahissantes...).

Puis, à partir de ce diagnostic, un plan de gestion de l'ENS est élaboré par le gestionnaire, à une échelle permettant de prendre en compte les fonctionnalités des milieux et sur une période de 10 ans ou plus. Il a pour but de préciser les actions à mener sur une période de 10 ans. Ce document de référence précise les actions nécessaires pour restaurer, gérer et valoriser le patrimoine naturel, tout en tenant compte des héritages paysagers, historiques et culturels qui leur sont associés. Enfin, dans la mesure du possible, les usages traditionnels (chasse, pêche, pâturage...) sont maintenus.

Les sites ENS présentent des enjeux écologiques significatifs et font parfois l'objet de travaux de restauration importants accompagnés financièrement par des programmes (Contrats Natura 2000, LIFE Anthropofens, Loto du patrimoine, Fonds vert...) et des financeurs (Agences de l'Eau Artois-Picardie, Région, Département, Europe...).

Les ENS bénéficient parfois de mesures de protection ou de classement. Par exemple, la Baie de Somme est classée en réserve naturelle nationale, tandis que la vallée d'Acon à La Chaussée-Tirancourt est protégée par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Ces outils sont complémentaires.

► Les conséquences du changement climatique sur la biodiversité sont déjà visibles sur le territoire : impact sur la ressource en eau, érosion du trait de côte, augmentation de la température, événements météorologiques extrêmes... Ces changements affectent directement ou indirectement les milieux naturels et les espèces associées. Le changement climatique est un phénomène pris en considération par les gestionnaires dans les plans de gestion des sites ENS avec des propositions de mesures d'adaptation.



◆ Les ENS propriétés du Département de la Somme

Le Département de la Somme, à travers sa politique Espaces naturels sensibles, est propriétaire de 284 ha (plus 30 ha en convention). Ces sites sont principalement des milieux humides situés le long de la vallée de la Somme et quelques coteaux.

Ces espaces se prêtent particulièrement bien aux actions de restauration et aux expérimentations. Grâce à la maîtrise foncière, ils permettent l'installation durable d'équipements de mesure, de travaux de restauration et de programmes expérimentaux. À plusieurs endroits, comme à l'anguillère d'Éclusier-Vaux, des recherches scientifiques sont menées.

Des partenariats y sont établis avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et divers

usagers pour permettre aux Samariens de profiter de ces espaces de détente et de loisirs, tout en assurant la préservation durable de la biodiversité. Leur entretien est assurée par une entreprise d'insertion dans le cadre d'un marché du Département.

► Les sites espaces naturels sensibles du Département sont des vitrines emblématiques de son engagement pour la préservation des milieux naturels. En complément, de nombreuses autres actions sont menées sur l'ensemble du territoire pour la préservation des milieux naturels : l'animation du site Ramsar « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre », des projets de recherche, et la pratique d'un fauchage raisonné le long des routes départementales... Ces initiatives renforcent la préservation des espaces naturels sur l'ensemble du territoire.

Les espaces naturels sensibles du Département



www.somme.fr/ens

◆ Les ENS comme espaces de relaxation, de découverte et d'apprentissage



Belvédère de Frise avec vue sur la vallée de la Somme

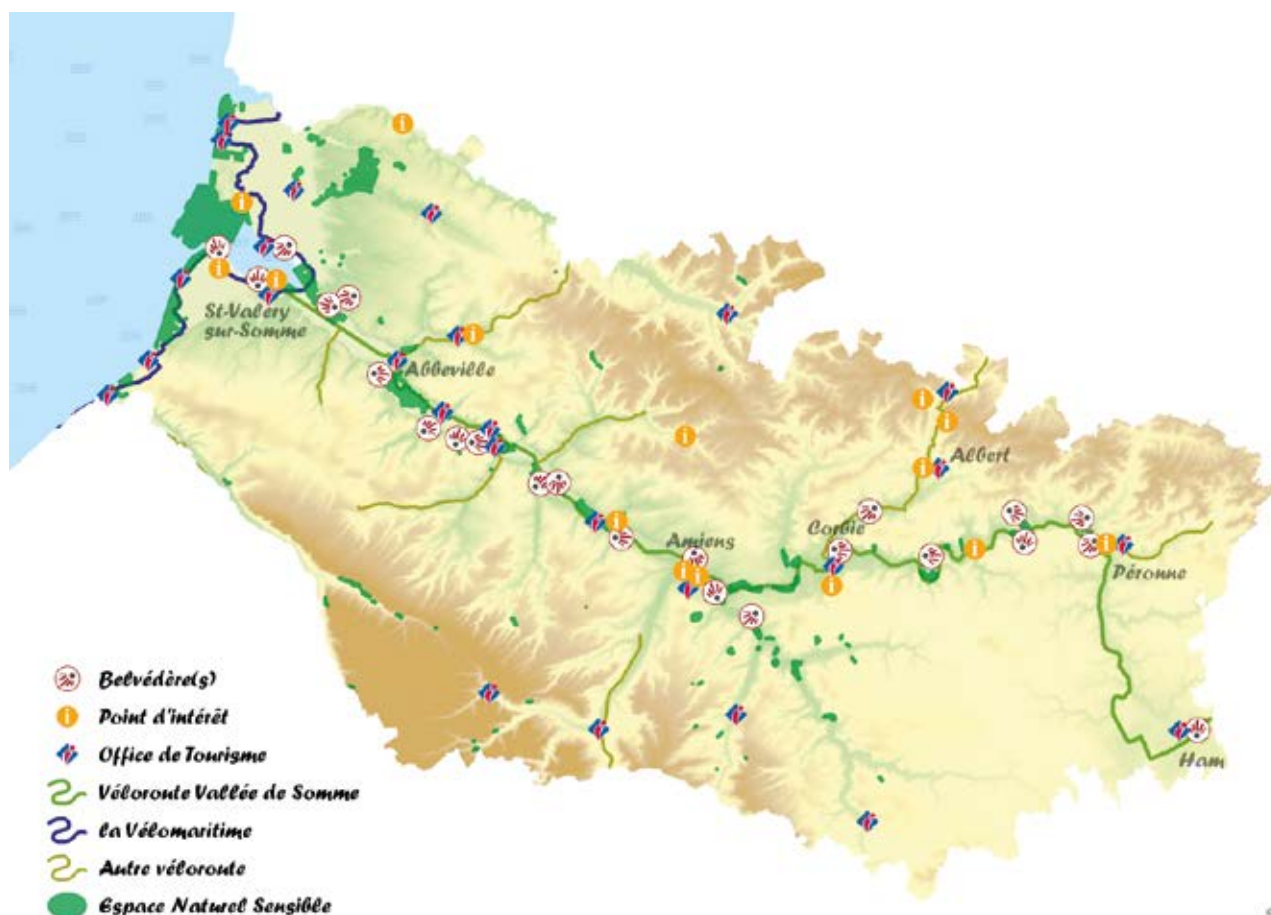
Les espaces naturels sensibles ont, selon les dispositions du code de l'urbanisme, vocation à être ouverts au public, sauf en cas d'incompatibilité avec leur préservation. Aussi, sur les parties les moins sensibles, des aménagements sont réalisés pour permettre aux visiteurs de profiter des lieux et d'en découvrir les richesses naturelles, historiques et paysagères. Cela peut se traduire par des parcours agrémentés de panneaux pédagogiques, des points d'accueil pour les groupes scolaires, des bancs, des chemins praticables, des observatoires...

Ces aménagements sont conçus en fonction des caractéristiques de chaque site et de leurs potentialités, afin d'accueillir une variété de visiteurs : visiteurs libres, groupes encadrés, personnes en situation de handicap... De plus, des animations peuvent y être proposées par les gestionnaires, les structures d'animation ou les guides spécialisés.

Les ENS s'intègrent dans un territoire riche d'autres patrimoines (historique, culturel, gastronomique,...) et d'aménagements touristiques variés (points d'accueil touristiques, parcours de découverte, circuits thématiques, ...). Ils peuvent ainsi être traversés par des véloroutes ou des chemins de randonnée, offrant aux promeneurs l'opportunité de découvrir des milieux préservés tout en mettant en valeur ces sites exceptionnels. Des belvédères et tables d'interprétation permettent d'admirer les paysages naturels et d'obtenir des informations sur la faune et la flore locales. L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans la stratégie de développement durable « Vallée de Somme, Vallée Idéale », pilotée par le Département de la Somme.

► Pour plus d'information :

<https://www.somme.fr/services/tourisme/autour-du-fleuve/les-belvederes/>



IGN, CORB
R&M : CDB-C90-FM : 05/24

4 - Méthodologie de rédaction et gouvernance

Pour élaborer le Schéma des espaces naturels de la Somme 2025-2034, un travail a été mené à partir des deux bilans du précédent schéma : le premier couvrant la période 2014-2019 et le second de 2020 à 2024. Ces bilans ont permis de recueillir un panorama complet des actions mises en œuvre, des difficultés rencontrées et des nouvelles actions proposées, grâce à une collecte de données effectuée auprès de tous les partenaires et acteurs impliqués.

Une journée de concertation, en mai 2024, a ensuite réuni les membres du comité de pilotage du Schéma, comprenant les structures dédiées à la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels, les collectivités, les services de l'État... L'objectif de cet atelier était de définir collectivement, en s'appuyant sur le bilan, les priorités et actions nécessaires pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire.

Les axes et les orientations du précédent Schéma ont été repris car ils demeurent pertinents pour

répondre aux besoins actuels. Toutefois, les fiches actions ont été redéfinies pour mieux s'adapter aux nouveaux défis et enjeux du territoire : certaines actions ont été maintenues, d'autres supprimées, et de nouvelles propositions ont émergé.

Un projet de plan d'action a ensuite été élaboré, soumis pour relecture à l'ensemble des membres du comité de pilotage afin de recueillir leurs avis et observations. Après intégration des remarques, le Schéma des espaces naturels de la Somme 2025-2034 a été soumis pour approbation à l'Assemblée départementale de la Somme.

Ensuite, ce Schéma des espaces naturels de la Somme fait l'objet d'un suivi par le comité de pilotage, réuni annuellement à l'initiative du Département de la Somme. Au cours de ce comité sont présentées les actions phares de l'année par les porteurs de projets. Cette rencontre annuelle permet d'évaluer l'avancement des actions, terminées ou en cours, en s'appuyant sur une collecte annuelle d'indicateurs pour assurer le suivi et l'adaptation continue du schéma.

Comité de pilotage du Schéma des espaces naturels en 2023



Le plan d'action 2025-2034 repose sur **trois axes stratégiques** : « **Préserver, valoriser, impliquer** », chacun décliné en trois orientations pour répondre plus précisément aux enjeux identifiés par le diagnostic.

Les 24 fiches actions qui composent le plan détaillent chacune :

- un contexte,
- des objectifs spécifiques,
- une liste d'actions, certaines étant continues, d'autres réalisées sur des années déterminées,
- des indicateurs de suivi.

Ce plan d'action s'articule avec les autres politiques menées par les acteurs du territoire dans le département de la Somme, et vient ainsi en complément et en cohérence avec les initiatives déjà engagées sur le territoire.



II. Plan d'action 2025-2034

Une stratégie en trois axes : « Préserver, valoriser, impliquer »

◆ AXE 1 Préserver la biodiversité et les espaces naturels

ORIENTATION 1
Protéger le patrimoine
naturel remarquable

- Action n°1** Renforcer le réseau des espaces naturels préservés
- Action n°2** Optimiser la restauration et la gestion écologique des espaces naturels
- Action n°3** Concilier usages, fréquentation, et préservation des espaces naturels
- Action n°4** Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes et les maladies majeures touchant l'Homme, la faune et la flore (zoonoses, épidémies...)

ORIENTATION 2
Préserver les corridors
écologiques

- Action n°5** Accompagner et suivre les démarches en faveur de la trame bleue et des espèces piscicoles
- Action n°6** Accompagner et suivre les démarches en faveur des corridors écologiques

ORIENTATION 3
Compléter la
connaissance des
patrimoines naturels
et géologiques

- Action n°7** Mieux connaître les patrimoines naturels et géologiques
- Action n°8** Partager les données et communiquer sur les résultats

◆ AXE 2 Valoriser les services rendus par la biodiversité

ORIENTATION 4
Fournir un cadre de
vie de qualité aux
Samariens

- Action n°9** Préserver et mettre en valeur les paysages associés aux espaces naturels
- Action n°10** Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée

ORIENTATION 5
Accompagner les
activités économiques
favorisant l'expression
de la biodiversité

- Action n°11** Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et sylvicoles
- Action n°12** Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels

ORIENTATION 6
Renforcer la
contribution des
espaces naturels à
la gestion de l'eau

- Action n°13** Contribuer à protéger la ressource en eau
- Action n°14** Lutter contre l'érosion des sols

◆ AXE 3 Impliquer tous les acteurs et la population

ORIENTATION 7
Mettre en place
une gouvernance
spécifique

- Action n°15** Favoriser une mise en réseau des acteurs
- Action n°16** S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques
- Action n°17** Rechercher une reconnaissance nationale et internationale
- Action n°18** Piloter et suivre les actions en continu

ORIENTATION 8
Établir un lien entre
les habitants et
la nature

- Action n°19** Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines
- Action n°20** Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature
- Action n°21** Encourager les initiatives participatives et citoyennes

ORIENTATION 9
Développer de
nouvelles solidarités
autour du patrimoine
naturel

- Action n°22** Favoriser les actions d'insertion et de formation
- Action n°23** Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale
- Action n°24** Mobiliser et sensibiliser le jeune public



© C. Bazin - CD80



© CD80



© CD80

◆ AXE 1

Préserver la biodiversité et les espaces naturels

C'est le cœur du Schéma : préserver les milieux naturels par des actions d'acquisition, de contractualisation et de restauration. Aujourd'hui, le réseau d'espaces gérés est solidement implanté dans la vallée de la Somme et sur le littoral, avec quelques sites de grande envergure. Il est essentiel de renforcer ces actions et de les étendre à de nouveaux espaces et/ou milieux pour préserver durablement le patrimoine naturel de la Somme.

D'autres actions sont également menées sur l'ensemble du département avec, par exemple, la restauration de trames écologiques, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes... Enfin, il est utile de continuer à inventorier et à développer les connaissances sur ces milieux naturels, notamment avec le monde de la recherche, afin d'améliorer l'efficacité des actions portées sur ces espaces naturels sensibles.

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

ACTION N°1

Renforcer le réseau des espaces naturels préservés

ACTION N°2

Optimiser la restauration et la gestion écologique des espaces naturels

ACTION N°3

Concilier usages, fréquentation, et préservation des espaces naturels

ACTION N°4

Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes et les maladies majeures touchant l'Homme, la faune et la flore (zoonoses, épidémies...)

ORIENTATION 2

Préserver les corridors écologiques

ACTION N°5

Accompagner et suivre les démarches en faveur de la trame bleue et des espèces piscicoles

ACTION N°6

Accompagner et suivre les démarches en faveur des corridors écologiques

ORIENTATION 3

Compléter la connaissance des patrimoines naturels et géologiques

ACTION N°7

Mieux connaître les patrimoines naturels et géologiques

ACTION N°8

Partager les données et communiquer sur les résultats



© C. Bazin - CD80

Action n°1

Renforcer le réseau des espaces naturels préservés



Objectifs :

- ▶ Constituer des entités fonctionnelles de sites éco-gérés
- ▶ Protéger durablement les sites abritant d'autres patrimoines et remplissant d'autres fonctions que la biodiversité (paysager, géologique...)
- ▶ Développer le réseau des sites de façon équilibrée sur le territoire

CONTEXTE

♦ Sur le territoire Samarien, près de 9 000 hectares d'ENS (dont 3 000 hectares de domaine public maritime) sont préservés grâce aux outils de maîtrise foncière et d'usage. Les zones de préemption espaces naturels sensibles (ZPENS) couvrent 11 500 ha sur l'ensemble de la vallée, du littoral jusqu'à la Haute-Somme.

♦ Avec la mise en œuvre de la Stratégie départementale de développement des espaces naturels sensibles de la Somme 2021-2030, le Conseil départemental s'engage à poursuivre la création de zones de préemption d'espaces naturels sur l'ensemble du territoire, notamment sur des secteurs peu ou non couverts aujourd'hui (Est de la Somme, vallées de l'Authie et de la Bresle...) ainsi que sur des milieux diversifiés (zones humides, pelouses calcaires, sites géologiques patrimoniaux...). Ces terrains sont ensuite gérés écologiquement pour être préservés.

Description des actions

♦♦ Poursuivre la création des Zones de Préemption espaces naturels sensibles (ZPENS), sur les secteurs prioritaires, en s'appuyant sur la Stratégie foncière de développement des espaces naturels sensibles de la Somme portée par le Département.

♦♦ Poursuivre et développer l'action foncière du Département en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HDF) : Poursuivre la délégation du droit de préemption sur le littoral en accord avec la stratégie d'intervention 2015-2050 du Conservatoire du Littoral et la stratégie d'intervention du CEN HDF, poursuivre le programme coordonné sur la Moyenne vallée de la Somme (entre Amiens et Abbeville).

♦♦ Développer le foncier et acquérir de nouveaux espaces selon les critères définis dans la stratégie foncière de développement des espaces naturels sensibles de la Somme portée par le Département :

- sur les secteurs prioritaires (la basse vallée de l'Authie, les zones humides et coteaux de la Haute Somme, les sites géologiques, l'Avre, les Évoissons, la Bresle et la vallée du Liger, les marais arrière-littoraux...),
- à proximité des ENS existants (dans une optique de création d'entités fonctionnelles et de réduction des coûts de gestion),
- pour créer des sites annexes afin de limiter la surfréquentation de certains secteurs,
- pour équilibrer le territoire,
- dans le cône de visibilité immédiat des belvédères, pour préserver des paysages,
- pour acquérir des sites nécessaires aux opérations-pilotes,
- pour favoriser le développement de zones de quiétude sur certains secteurs...

Ces nouvelles acquisitions par le Département viendront renforcer le réseau des ENS. Leur gestion sera assurée en régie, et un comité de gestion sera mis en place, comme pour les neufs sites à ce jour propriétés du Département.

♦♦ Appuyer les communes sur les démarches foncières en lien avec les espaces naturels sensibles (ENS) :

- renforcer la collaboration avec l'association des maires,
- sensibiliser les collectivités aux démarches foncières comme outils de préservation,
- instruire les propositions des communes pour la création de ZPENS,
- accompagner les acquisitions foncières portées par les communes...

♦♦ Informer les notaires, les sensibiliser annuellement sur les zones de préemption ENS et renforcer la collaboration avec l'ordre des notaires.

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

♦♦ Poursuivre le partenariat entre le Département et la Safer, associer de nouveaux acteurs (EPF...) dans la démarche.

♦♦ Créer et animer l'observatoire du foncier avec l'actualisation des données en continu par le Département.

♦♦ Étudier l'opportunité, au cas par cas, d'intégrer au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) les sites acquis dans le cadre des mesures compensatoires.

2025 > 2026 Répondre, en fonction des opportunités, aux appels à candidature de la société du canal (SCSNE), par le Département, afin d'intégrer les sites de compensations environnementales aux ENS.

♦♦ Contribuer à la Stratégie Nationale sur les Aires Protégées.

♦♦ Solliciter, en cas de besoin, une protection réglementaire (biodiversité, géologie, paysage...) sur les sites ENS ou sur certaines parcelles.

Indicateurs :

- ▶ Nombre d'hectares en ZPENS
- ▶ Nombre d'hectares acquis par le Conservatoire du Littoral
- ▶ Nombre d'hectares acquis ou conventionnés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- ▶ Nombre d'hectares acquis par le Département de la Somme



Action n°2
Optimiser la restauration et la gestion écologique des espaces naturels

Objectifs :

- ▶ Mener des réflexions à une échelle macro du territoire intégrant lit majeur, côteaux et plateaux
- ▶ Renforcer l'approche fonctionnelle dans la restauration et la gestion des ENS
- ▶ Doter tous les sites ENS d'un plan de gestion
- ▶ Associer les usagers à la gestion des espaces naturels

CONTEXTE

♦ Après l'acquisition ou la contractualisation, les sites en espaces naturels font l'objet de travaux de remise en état et de restauration écologique. Ces interventions sont définies dans les plans de gestion réalisés par les deux principaux gestionnaires d'espaces naturels de la Somme, et mis en œuvre par le Département de la Somme, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBDSGLP). Ces plans de gestion sont, autant que possible, élaborés à une échelle «multisite», prenant en compte les entités fonctionnelles afin d'assurer une gestion cohérente et intégrée de l'ensemble du territoire.

♦ Divers travaux sont menés : restauration d'habitats naturels, mesures de lutte contre les espèces invasives, réouverture de milieux, fauche exportatrice.... Afin de pérenniser l'entretien de ces sites, des partenariats solides sont conclus avec les usagers locaux (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...) afin de garantir une gestion durable et partagée des espaces naturels, tout en prenant en compte les intérêts et besoins des différentes parties prenantes.

Description des actions
♦ Restaurer des milieux fonctionnels :

- réaliser des travaux de remise en état (après acquisition ou contractualisation),
- réaliser des travaux de restauration définis dans les plans de gestion (PDG),
- mener et accompagner des projets innovants de restauration (expérimentation),
- s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature,
- soutenir et encourager les programmes de restauration (LIFE...),
- mener des contrats sur les sites ENS classés Natura 2000...

♦ **Entretenir et préserver des milieux fonctionnels en vue d'assurer ou d'optimiser leurs fonctionnalités en apportant des conseils et des préconisations de restauration et de gestion écologique auprès des propriétaires et des gestionnaires.**

2025 > 2027 Mettre en place par le Département de la Somme et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France sur la commune d'Etinehem-Méricourt une vaste zone de quiétude et y restaurer des milieux naturels.

2025 > 2028 Initier par le Département des travaux de restauration d'une frayère à brochets et des travaux d'aménagement pour l'accueil du public sur l'ENS Étangs de la Barette à Corbie, suite aux importantes acquisitions complémentaires réalisées.

2025 > 2028 Réaliser par le Département la restauration de milieux naturels au cœur des marais de Samara et valoriser ces espaces auprès des visiteurs. Améliorer l'accès au parc notamment en reliant les deux côtés et permettre un meilleur accueil au public en situation de handicap.

♦ **Initier par le Département un projet expérimental, innovant et multipartenarial**

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

impliquant environnementalistes, agriculteurs, chercheurs... sur un petit bassin versant en incitant à développer des pratiques culturelles qui permettent à la fois de limiter l'érosion, les coulées de boues, l'envasement et l'eutrophisation du fond de vallée, de favoriser l'expression de la biodiversité et les solutions basées sur la nature. En faire un lieu de pédagogie, démonstrateur de pratiques vertueuses. La vallée d'Acon, à proximité du Parc de Samara, pourrait accueillir ce projet.

♦♦ **Porter des projets de restauration, dont des contrats Natura 2000, par le Département sur les propriétés départementales (exemple : La Barette,...) et encourager les autres propriétaires à proximité à mettre en œuvre des projets de restauration (dans une logique de complémentarité avec les actions menées sur les ENS).**

♦♦ **Préserver des espèces cibles (grande Douve, grande Berle...) en menant des actions de gestion-conservation et/ou en menant des actions innovantes de réintroduction tout en identifiant les pressions existantes sur la survie de ces espèces.**

♦♦ **Soutenir financièrement et accompagner les structures gestionnaires de sites ENS.**

♦♦ **Soutenir et accompagner les démarches de contractualisation des collectivités et/ou des propriétaires privés pour développer les surfaces gérées écologiquement.**

♦♦ **Réaliser des conventionnements adaptés avec les usagers (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs...) et renforcer la collaboration entre gestionnaires et usagers.**

♦♦ **Organiser des comités de gestion sur les sites ENS en incluant l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers.**
Étudier la faisabilité de regrouper les instances entre gestionnaires dans le cadre d'approches multisites.

♦♦ **Réaliser des documents de gestion sur tous les ENS et les actualiser :**

- réaliser des plans de gestion/notices de gestion multisites,
- intégrer les projections du changement climatique (méthodologie Natur'Adapt),
- intégrer la stratégie d'évolution naturelle des espèces (non intervention, libre évolution), la dimension éco-paysagère et géographique, agricole et l'approche fonctionnelle (Zone de dépendance fonctionnelle),
- prendre en considération les activités de pleine nature (en place et en développement).

♦♦ **Suivre et évaluer les données environnementales (niveaux d'eau, pédologie, piézométrie, faune, flore...) et les faire connaître aux usagers des sites (cf fiche 7).**

♦♦ **Diffuser les Plans de gestion (PDG) et communiquer auprès de tous les publics :**

- en utilisant les recommandations du cahier technique n°88 de l'Office National de la Biodiversité (OFB),
- transmettre, sur demande, les plans de gestion aux acteurs du territoire (en respectant la réglementation RGPD),
- présenter les PDG auprès des conseils municipaux et communautaires concernés,
- réaliser des synthèses et valoriser les PDG pour les faire connaître auprès du grand public...

♦♦ **Favoriser le maintien et le développement d'un pâturage extensif sur les milieux ouverts, en adéquation avec la préservation de la biodiversité, comme moyen de gestion (avec des éleveurs ou par le biais d'une prestation de service, cf fiche 11)**

♦♦ **Favoriser le maintien et le développement de boisements en libre évolution, mobiliser la charte Sylvae.**

Indicateurs :

- ▶ Nombre de projets de restauration mis en œuvre sur les ENS y compris (CEN HDF / SMBSGLP)
- ▶ Nombre d'hectares en ENS gérés écologiquement
- ▶ Pourcentage de surface gérée couvert par un Plan de gestion en cours
- ▶ Surface en boisement en libre évolution sur les ENS

Action n°3
Concilier usages, fréquentation, et préservation des espaces naturels

Objectifs :

- ▶ Concilier préservation du patrimoine naturel et ouverture au public
- ▶ Maintenir des fréquentations acceptables pour la préservation des milieux naturels sur le long terme
- ▶ Faire des ENS des lieux exemplaires d'échanges et de collaboration

CONTEXTE

♦ Le code de l'urbanisme prévoit une ouverture au public des espaces naturels sensibles, sauf en cas de fragilité avérée d'une partie ou de la totalité du site. Les activités et les usages (randonnée, pâturage, chasse, pêche,...) doivent être encadrées afin de garantir la préservation des espèces et des milieux naturels.

♦ Les plans de gestion définissent les zones sensibles, non accessibles, ainsi que les secteurs ouverts au public et aménageables. Certaines zones peuvent être ouvertes uniquement lors de sorties encadrées. De même, les manifestations (trail, randonnée, vélo,...) et les animations sont soumises à autorisation afin de préserver les milieux.

Description des actions
♦♦ Évaluer et limiter les impacts potentiels liés à la fréquentation (dérangement, dégradation...) :

- mesurer la fréquentation sur les sites ENS : suivre les écompteurs et en installer sur de nouveaux sites, mener des enquêtes ponctuelles, compiler les données dans un observatoire pour mesurer l'évolution des fréquentations, et communiquer sur ces résultats,
- mettre en place des actions pour limiter les impacts de la surfréquentation (préventives et curatives) en prenant en compte les évolutions à venir (changements sociétaux, développement écotouristique, communication accrue...).

♦♦ Poursuivre le suivi du réseau d'écompteurs par le Département de la Somme pour mesurer la fréquentation des sites et installer, au besoin, de nouveaux écompteurs sur les ENS propriétés départementales ou au niveau des belvédères.
♦♦ Développer des zones de quiétude sur certains secteurs.
♦♦ Instaurer et harmoniser des règles d'utilisation et/ou des règlements sur tous les sites ENS afin d'encadrer les usages et les pratiques. Mener une réflexion pour la mise en place d'un charte des bonnes pratiques sur les ENS.
♦♦ Encadrer les visites et les pratiques ponctuelles sur les sites ENS en instaurant une procédure d'utilisation par des tiers.
♦♦ Constituer des réseaux de surveillance des pratiques :

- s'appuyer sur les réseaux d'acteurs locaux (gestionnaires, bénévoles, conservateurs, conseillers communaux...),
- assermenter et commissionner des agents,
- mettre en place une brigade d'Écogardes pour le fleuve, dont le Département est propriétaire et gestionnaire, ainsi que les ENS du Département,
- sensibiliser le public...

♦♦ Maintenir les usages (randonnée, élevage, pêche, chasse...) sur les ENS, notamment sur les propriétés du Département, dans le cadre de conventions garantissant la préservation du patrimoine naturel sur le long terme, en prenant en compte l'évolution de la sensibilité du site, de la fréquentation du site, de la biodiversité...
♦♦ Développer les usages en cohérence avec les schémas départementaux (sport, tourisme...) dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces.
Indicateurs :

- ▶ Mesures des écompteurs, nombre d'écompteurs.
- ▶ Nombre de sites ENS avec un règlement et/ou des règles d'utilisation.

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

Action n°4

Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes et les maladies majeures touchant l'Homme, la faune et la flore (zoonoses, épidémies...)



Objectifs :

- ▶ Améliorer les connaissances sur les EEE
- ▶ Faire reculer le nombre de stations et les effectifs des EEE
- ▶ Identifier rapidement de nouveaux foyers d'EEE
- ▶ Prévenir les maladies majeures touchant l'Homme, la faune et la flore

CONTEXTE

♦ Une Espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme, volontairement ou involontairement, sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales (*Ministère de la transition écologique*).

L'intensification des activités humaines et des échanges favorise la propagation des EEE et l'émergence de nouveaux foyers.

Dans la Somme, plusieurs espèces animales et végétales sont considérées comme des EEE. Elles ont des répercussions sur la biodiversité, les activités humaines, et même sur la santé. Aussi, des mesures de surveillance et de lutte sont mises en place pour limiter leur développement.

♦ L'Homme, la faune (le bétail notamment) et la flore, sont également impactés par des épidémies ou des zoonoses (maladie de Lyme, Echinococcose...). Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs se mobilisent pour faire face à ces maladies.

Description des actions

♦♦ Soutenir, accompagner et mettre en oeuvre les stratégies de lutte contre les EEE aux différentes échelles (nationale, régionale, bassin versant, locale...) :

- contribuer à l'acquisition de connaissances sur les EEE : rester en veille sur le territoire, surveiller le développement des foyers et leur dissémination, évaluer les impacts actuels sur notre territoire,
- bénéficier et faire bénéficier des retours d'expériences,
- diffuser les informations relatives aux EEE auprès de tous les publics,

- mettre en oeuvre les travaux de lutte définis dans la stratégie,
- encourager et soutenir le piégeage des espèces animales créant des problématiques sur l'homme ou la biodiversité...

♦♦ Poursuivre, sur les ENS propriétés du Département, les chantiers de lutte contre les EEE (Jussies...).

♦♦ Sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public aux EEE : former à la reconnaissance, échanger sur les pratiques de lutte, exclure l'utilisation d'EEE, favoriser l'utilisation d'espèces locales...

♦♦ Former les agents départementaux (espaces naturels, fleuve, routes, espaces verts...) à la reconnaissance des EEE et aux techniques de lutte et accompagner leurs actions de lutte.

♦♦ Accompagner la surveillance et le développement des zoonoses et phytonoses en contribuant au Plan régional santé et environnement (PRSE4). Contribution du Laboratoire départemental au réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage terrestre vertébrée.

♦♦ Accompagner les réseaux d'étude sur les épidémies touchant la faune et la flore.

♦♦ Informer les professionnels et le public sur les pathologies humaines (Lyme, leptospirose...).

Indicateurs :

- ▶ Nombre de zones identifiées.
- ▶ Nombre de foyers éradiqués.

Action n°5
Accompagner et suivre les démarches en faveur de la trame bleue et des espèces piscicoles

Objectifs :

- ▶ Assurer une continuité écologique longitudinale et latérale dans les trames bleues en lien avec la préservation des milieux humides
- ▶ Contribuer à la préservation des trames bleues grâce à la mobilisation des politiques départementales et notamment de la politique ENS
- ▶ Favoriser la préservation des espèces piscicoles et la circulation des grands migrateurs

CONTEXTE

♦ La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides... Son rôle est crucial pour permettre à de nombreuses espèces d'accomplir leurs cycles de vie et de maintenir leurs populations en bon état. La trame bleue représente un enjeu majeur pour les espèces piscicoles, en particulier pour les espèces migratrices, qu'elles soient amphihalines (eau douce/eau salée) ou holobiotiques (qui ne changent pas de milieu pour leur migration, comme le brochet).

♦ Les activités humaines et le changement climatique peuvent avoir des impacts négatifs sur la nature et le bon fonctionnement de cette trame.

Description des actions

♦♦ **Accompagner la réalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des plans de gestion des cours d'eau dans le cadre du Plan Somme.**

♦♦ **Suivre, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion du fleuve Somme en articulation avec la politique ENS.**

♦♦ **Restaurer la continuité écologique et sédimentaire de la trame bleue :**

- poursuivre la suppression ou l'adaptation des obstacles à l'écoulement sur le fleuve et sur l'ensemble des cours d'eau prioritaires,
- recréer des connexions latérales, lorsque les conditions de qualité et de quantité d'eau y sont favorables, entre les cours d'eau et les milieux humides,

• évaluer la qualité physico-chimique de l'eau pour envisager des reconnections latérales en prenant en considération ce paramètre...

♦♦ **Veiller à conserver les continuités écologiques existantes lors de l'aménagement du Canal Seine Nord Europe et/ou accompagner les travaux de remise en continuité qui seront menés dans ce cadre.**

♦♦ **Travailler en concertation avec les gestionnaires hydrauliques pour prendre en compte les enjeux liés à la préservation des niveaux d'eau dans les zones humides.**

♦♦ **Veiller à ce que les actions de gestion hydraulique mises en place (entretien des cours d'eau, fossés, gestion des niveaux d'eau, mise en place d'ouvrages...) soient en cohérence avec les enjeux écologiques.**

♦♦ **Suivre et évaluer le déplacement des poissons migrateurs (marquages, études... cf fiche 7) :**

- suivre les vidéo-comptages sur la vallée de la Somme,
- installer de nouvelles stations de vidéo-comptage, et s'en servir comme moyen de sensibilisation,
- accompagner et poursuivre le suivi réalisé dans le cadre du Monitoring anguilles (Abbeville, Éclusier-Vaux),
- participer à l'élaboration et au suivi du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)...

Indicateurs :

- ▶ Nombre d'obstacles effacés.
- ▶ Résultats des vidéo-comptages sur les passes à poissons.

ORIENTATION 2

Préserver les corridors écologiques

Action n°6

Accompagner et suivre les démarches en faveur des corridors écologiques



Objectifs :

- ▶ Contribuer à la prise en considération de toutes les trames dans les politiques départementales
- ▶ Favoriser la prise en compte des corridors écologiques dans les projets

CONTEXTE

♦ Au-delà de la trame bleue, d'autres trames écologiques jouent des rôles cruciaux pour la continuité des écosystèmes. La trame verte, composée de corridors forestiers et de haies, permet le déplacement des espèces terrestres et maintient la diversité génétique. La trame brune, relative aux sols et habitats souterrains, est essentielle pour les invertébrés et microorganismes, qui assurent la décomposition et la fertilité des sols. La trame turquoise couvre les zones de transition entre milieux terrestres et aquatiques, comme les ripisylves et marécages, vitales pour de nombreuses espèces et agissant comme zones tampons écologiques.

♦ Identifier, connaître, préserver et restaurer ces trames est fondamental pour la préservation des écosystèmes. Elles maintiennent des habitats connectés et soutiennent des écosystèmes résilients capables de fournir des services écologiques essentiels tels que la pollinisation, la purification de l'eau et la régulation climatique.

Description des actions

♦♦ Favoriser le développement de l'ensemble des trames écologiques (noires, brunes, turquoise, blanches, jaunes, vertes, bleues...) et prendre appui sur la trame turquoise pour faire le lien entre trame bleue et trame verte.

♦♦ Protéger les trames existantes dans les documents réglementaires et par les différents plans, schémas... et sensibiliser les élus, les acteurs du territoire, les aménageurs... à cette thématique.

♦♦ Prendre en compte les trames :

- dans la stratégie foncière de développement des ENS (cf fiche action 1),
- dans la mise en œuvre de plans de gestions multisites (cf fiche action 2),
- dans les projets de développement éco-touristique (cf fiche 11)...

♦♦ Restaurer et préserver les continuités écologiques sur le domaine départemental (hors fleuve, cf fiche 5) :

- intégrer les trames dans l'aménagement et la gestion des routes, des collèges, bâtiments, espaces verts...
- accompagner et favoriser la gestion différenciée sur l'ensemble des propriétés du Département,
- poursuivre la mise en œuvre de l'entretien zéro phyto et du fauchage raisonné le long des routes,
- mener un diagnostic et une réflexion globale sur les bords de route et leur gestion en tant que corridors écologiques. Se baser sur ce diagnostic pour mettre en place et développer des modalités de gestion en adéquation avec ces logiques de corridors...
- concevoir et accompagner la création d'ouvrages (transversaux et longitudinaux) permettant de gérer les niveaux d'eau dans les zones humides tout en ne constituant pas un obstacle.

♦♦ Accompagner les collectivités dans la prise en compte des corridors écologiques dans leurs réflexions locales (document d'urbanisme, projets de développement...).

♦♦ Accompagner les Aménagements Fonciers Agricoles, Forestiers et Environnementaux (AFAFE) dans leur programme de travaux connexes pour maintenir et créer des corridors écologiques.

♦♦ Diagnostiquer les points de collision avec la faune sur les routes et réduire les risques :

- encourager et accompagner la création, le suivi et l'évaluation de passages à faunes,
- étudier la faisabilité, au cas par cas, de fermeture temporaire de routes notamment lors des phénomènes de migrations d'amphibiens, ...

♦♦ Favoriser le développement d'un réseau de haies fonctionnelles intégrant les 3 strates (herbacée, arbustive, arborescente) :

- les disposer, dans une logique de trame, en continuité, avec les éléments du paysage existant,
- travailler en partenariat avec les agriculteurs et les chasseurs pour la mise en place de haies, notamment en prenant en compte leur valorisation économique et sociale au regard des essences plantées et de leur utilisation (types d'essences, haies fruitières, trufficoles...).



L'espace naturel sensible le Camp César d'Érondelle.

ORIENTATION 3

Compléter la connaissances des patrimoines naturels et géologiques

Action n°7

Mieux connaître les patrimoines naturels et géologiques



Objectifs :

- ▶ Améliorer l'état des connaissances du territoire pour une action ciblée et opportune
- ▶ Optimiser l'efficacité des inventaires en identifiant les espèces et territoires les plus prioritaires

CONTEXTE

♦ La connaissance de la faune, de la flore et des habitats naturels est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions de préservation et de gestion. L'évolution rapide de certaines espèces et milieux, notamment dans un contexte de changement climatique, nécessite une mise à jour régulière des données.

♦ Une attention particulière est apportée aux espèces pour lesquelles le département de la Somme a une responsabilité particulière. Ces données doivent être combinées avec des données abiotiques (pédologie, qualité de l'eau, niveaux d'eau...) pour favoriser une approche multi-thématique et cohérente afin d'aborder ces milieux comme des entités fonctionnelles.

Description des actions

♦♦ Mobiliser les acteurs du territoire pour recueillir les données relatives aux espèces et aux habitats naturels patrimoniaux :

- réaliser des inventaires complémentaires pour répondre à des programmes : Plan d'actions en faveur des pelouses calcicoles (PAPECH), Plans nationaux d'actions (PNA)...
- utiliser les sciences participatives pour répondre à un manque de données ciblées,
- faire des prospections complémentaires sur des secteurs ciblés (pour le développement de la stratégie foncière ENS, afin de pallier à un manque de connaissances, en vue de contractualiser...)

2026 Actualiser la liste des espèces/habitats à enjeux à partir des travaux menés par les acteurs du territoire et en prenant en compte l'impact du changement climatique sur l'évolution de leur répartition.

♦♦ Mener une réflexion sur la possibilité de réaliser un bilan du patrimoine naturel sur tous les ENS à partir des bases de données existantes et des plans de gestion.

2026 Développer les connaissances sur des groupes moins suivis (champignons, lichens...) et former les acteurs du territoire (formations, outils...).

♦♦ Utiliser des techniques innovantes pour des inventaires sur le patrimoine naturel (ADN environnemental...), faire évoluer les pratiques et échanger sur les protocoles.

2025 > 2029 Poursuivre et développer, par le Département de la Somme, une étude sur les ENS en utilisant la bioacoustique afin de suivre l'évolution de la répartition des oiseaux de la Somme.

♦♦ Poursuivre et développer, par le Département de la Somme, des études sur les oiseaux d'eau pour adapter la gestion des sites et optimiser le potentiel d'accueil de ces espèces.

♦♦ Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs (cf fiche 5).

♦♦ Encourager et contribuer à compléter la connaissance sur le patrimoine géologique, en lien avec l'Inventaire régional du patrimoine géologique, et contribuer à le préserver par la création de zones de préemption ENS, par des acquisitions, des contractualisations, par des mesures de protection...

♦♦ Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des sites ENS et sur les zones de dépendance fonctionnelle en collectant et en suivant des données abiotiques sur les ENS (qualité de l'eau, niveaux d'eau, pédologie, ...), réaliser au besoin des études éco-hydrauliques sur des secteurs ciblés.

♦♦ Poursuivre et renforcer le réseau de mesures abiotiques (piézomètres, données climatiques, gaz à effet de serre, ...) sur les sites ENS, notamment pour caractériser les impacts du changement climatique.

2025 Installer, sur les ENS propriétés du Département, des outils de mesures sur les paramètres abiotiques (piézomètres, échelle limnimétriques, sondes...).

2025 > 2028 Soutenir, par le Département de la Somme, l'étude, portée par l'Université Picardie Jules Verne (UPJV), afin de définir les stocks de carbone du département contenus dans les tourbières, puis engager une étude pour évaluer les flux (émission et stockage de carbone par la tourbe). Mener ces études en lien avec le Plan Régional d'Actions en faveur des Tourbières (PRAT)

et en lien avec l'atlas national des tourbières de France.

♦♦ Définir les sites ENS propriétés du Département comme des sites pilotes (lieux d'expérimentation, de tests, d'acquisition de données...).

♦♦ Contribuer à la réflexion, à l'acquisition et aux échanges de données sur le changement climatique et les impacts sur la biodiversité.

♦♦ Utiliser les ENS comme laboratoires à ciel ouvert, pour une approche pluridisciplinaire (données biotiques, abiotiques, historiques, culturelles...), favorisant une démarche Zone Atelier du CNRS (cf fiche 17). Encourager et favoriser les études par des universitaires... : initier des études, des recherches visant à mieux gérer et préserver le patrimoine naturel...

Indicateurs :

- ▶ Actualisation de la liste.
- ▶ Évaluation du stock, données flux.



L'espace naturel sensible des Jardins de la Plume à Abbeville.

ORIENTATION 3

Compléter la connaissances des patrimoines naturels et géologiques

Action n°8

Partager les données et communiquer sur les résultats



Objectifs :

- ▶ Partager les données liées au Schéma
- ▶ Transmettre et communiquer les données issues des inventaires, études, plans...
- ▶ Valoriser ces données auprès des publics

CONTEXTE

♦ La mise en commun et la diffusion des données sont essentielles pour obtenir une vision globale et faciliter leur utilisation. Ces informations permettent d'optimiser les mesures de préservation des milieux naturels, de définir les priorités et les évolutions des espèces, ainsi que de mesurer les impacts du changement climatique.

♦ Ces dernières années, l'amélioration des bases de données a permis de centraliser toutes les informations dans des systèmes adaptés, tels que le SINP, qui facilite la mise en commun des données naturalistes.

♦ Ces démarches collaboratives renforcent la coopération entre les chercheurs, les gestionnaires de la biodiversité et les décideurs politiques, tout en sensibilisant le grand public à l'importance de la préservation de la nature grâce à des données chiffrées.

Description des actions

♦♦ Mettre à disposition et transmettre les données de ce Schéma (indicateurs, compte-rendu, cartographie des espaces naturels sensibles (ENS) et des zones de préemption ENS... auprès de tous les acteurs.

♦♦ Intégrer toutes les données aux bases officielles (SINP, DoneSol, ADES...) pour les capitaliser, les partager et échanger les données complètes auprès des acteurs du territoire en faisant la demande.

♦♦ Partager les données et les rendus d'étude auprès des acteurs du territoire concerné.

♦♦ Intégrer dans les cahiers des charges des marchés/prestations impliquant la collecte de données naturalistes une clause obligeant la saisie de ces données sur la plateforme des données sur la biodiversité et la géodiversité en France (SINP) et la saisie des données abiotiques sur les plateformes adaptées (DoneSol, ADES...).

♦♦ Transmettre et partager les résultats des études portées sur le territoire ; transmettre les protocoles.

♦♦ Communiquer sur les données afin de sensibiliser et d'alerter les élus, les usagers ou le grand public :

- utiliser ces données (infographies, statistiques, diagramme...) pour diffuser ces connaissances
- produire des synthèses, des outils d'aide à la décision sur des points particuliers



◆ AXE 2

Valoriser les services rendus par la biodiversité

Les espaces naturels, au-delà de leur rôle de réservoirs de biodiversité, rendent de nombreux services écosystémiques à l'Homme. Pour en assurer une gestion durable, il est essentiel de favoriser une relation vertueuse avec ces milieux. Les pratiques bénéfiques, comme l'élevage extensif, doivent être soutenues, encouragées, tandis que celles présentant des risques pour ces milieux fragiles doivent être encadrées et faire l'objet d'aménagements adaptés.

Les Samariens et les visiteurs expriment un besoin croissant d'accès à des espaces naturels pour se ressourcer, pour y pratiquer des activités de loisirs. Pour répondre à cette demande tout en préservant ces milieux fragiles, il est crucial de promouvoir un développement écotouristique respectueux et de penser dès aujourd'hui les aménagements de demain.

ORIENTATION 4

Fournir un cadre de vie de qualité aux Samariens

ACTION N°9

Préserver et mettre en valeur les paysages associés aux espaces naturels

ACTION N°10

Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée

ORIENTATION 5

Accompagner les activités économiques favorisant l'expression de la biodiversité

ACTION N°11

Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et sylvicoles

ACTION N°12

Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels

ORIENTATION 6

Renforcer la contribution des espaces naturels à la gestion de l'eau

ACTION N°13

Contribuer à protéger la ressource en eau

ACTION N°14

Lutter contre l'érosion des sols



Action n°9

Préserver et mettre en valeur les paysages associés aux espaces naturels



Objectifs :

- ▶ Préserver durablement les éléments ponctuels et les grands paysages emblématiques liés au patrimoine naturel
- ▶ Valoriser les paysages aux moyens d'actions culturelles et artistiques
- ▶ Rechercher l'implication du grand public et des élus locaux

CONTEXTE

♦ La Somme offre un ensemble de paysages emblématiques, dont certains sont étroitement liés à des espaces naturels remarquables. Divers outils de connaissance (Atlas des paysages de la Somme,...) et de protection (sites classés, sites inscrits,...) permettent de valoriser et de préserver ce patrimoine paysager.

♦ Sur le territoire, des indications facilitent la sensibilisation auprès du grand public : belvédères, Maisons de la Vallée, Maison du Littoral, panneaux sur les parcours pédagogiques.

♦ La préservation des paysages contribue aussi, indirectement, au maintien des continuités écologiques et des cœurs de nature. Ces éléments intègrent aussi des notions historiques et culturelles porteuses de sens auprès du public.

Description des actions

♦♦ Renforcer le lien entre préservation des espaces naturels et paysages :

- intégrer le paysage dans l'argumentaire pour acquérir des espaces naturels,
- intégrer le paysage aux plans de gestion des ENS,
- valoriser les paysages par des points de vue sur les ENS, ...

♦♦ **Sensibiliser le public et les élus à la préservation des paysages notamment via le réseau de belvédères (cf fiche 12) :** entretenir ce réseau et le développer, mobiliser les outils de communication existants comme la fresque « vallée idéale », l'Atlas des paysages... et les développer.

♦♦ **Intégrer, commenter les paysages lors d'animations sur les ENS ou les belvédères.**

♦♦ **Ouvrir les paysages aux interprétations artistiques (cf fiche 20).**

♦♦ **Accompagner les démarches de préservation des paysages en lien avec le CAUE de la Somme :** encourager et soutenir les études paysagères, proposer des schémas d'intention paysagers (SIP) pour sensibiliser et protéger le patrimoine paysager local...

♦♦ **Restaurer et mettre en valeur les paysages sur les sites ENS** après le nettoyage, la dépollution, le retrait d'habitats légers de loisirs illégaux (HLI) et poursuivre l'action sur l'ensemble du département.

2026 Mettre en place par le Département de la Somme un observatoire photographique participatif des paysages des espaces naturels de la Somme : déployer des poteaux fixes permettant d'insérer un smartphone afin de prendre une photographie sur un point de vue identique. L'utilisateur télécharge ensuite cette photographie sur une plateforme. Ceci permet de visualiser l'évolution des paysages selon les saisons et dans le temps long. De plus, cela permet également de collecter des informations utiles aux naturalistes : période de bourgeonnement, niveaux d'eau, évolution des boisements... Ces installations pourront se faire en lien avec les belvédères et les parcours sur les ENS.

Indicateurs :

- ▶ Nombre de belvédères bénéficiant d'une restauration ou d'une création.
- ▶ Nombre de poteaux installés, nombre de photos partagées.

ORIENTATION 4

Fournir un cadre de vie de qualité aux Samariens

Action n°10 Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée



Objectifs :

- ▶ Équilibrer sur le territoire l'offre de sites ouverts au public
- ▶ Proposer un réseau de sites ouverts au public en proximité des foyers de population et des pôles touristiques
- ▶ Proposer une offre de découverte diversifiée et évolutive

CONTEXTE

♦ Aujourd'hui, des espaces naturels sensibles sont ouverts au public, principalement situés sur le littoral et dans la vallée de la Somme. Pour garantir un accès à la nature pour tous, il est important d'optimiser l'offre de sites accessibles en veillant à diversifier leur localisation, les aménagements et les contenus proposés. La valorisation et l'ouverture de ces sites doivent nécessairement tenir compte de la fragilité écologique de ces milieux naturels.

Description des actions

♦ Ouvrir des espaces naturels au public sur des secteurs peu sensibles en garantissant leur préservation sur le long terme :

- identifier les potentialités de fréquentation (proximité de la population, présence d'un site touristique à proximité...),
- identifier les capacités d'accueil de l'ENS,
- croiser les approches (paysages, histoire, culture, géologie...),
- créer des parcours (signalétique ou balisage) au sein des ENS et promouvoir ces parcours (fiche de découverte, réseaux sociaux, site internet...),
- équiper les sites sans les dénaturer...

♦ Installer par le Département de la Somme des tours d'observation pour créer des points de vue sur la vallée sur les sites de Long, de Breilly...

♦ Mettre en place par le Département de la Somme et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, sur la commune d'Etinehem-Méricourt, une vaste zone de quiétude et y restaurer des milieux naturels (cf. fiche 2).

♦ Équilibrer la répartition géographique des espaces naturels ouverts au public :

- identifier des sites où l'ouverture au public est en accord avec la sensibilité écologique des sites,
- identifier des secteurs où l'offre en espaces naturels est insuffisante,
- créer ou valoriser de nouveaux parcours pour soulager les sites surfréquentés,
- identifier des sites ayant une diversité de milieux et paysages et de thèmes à valoriser...

♦ Organiser l'offre avec les acteurs impliqués (CEN HDF, CdL, SMBSGLP, PNR...) et avec les Départements limitrophes.

♦ Constituer un réseau de sites connectés favorisant les déplacements doux :

- connecter les parcours des sites ENS ouverts au public avec des parcours de randonnée et des pistes cyclables,
- développer des services adaptés aux activités (arceaux vélos,...),
- renforcer l'accessibilité par des modes décarbonnés (train, vélo)...

♦ Utiliser les ENS pour sensibiliser le public en transmettant des messages, des informations auprès du grand public : Apporter un thème, une approche particulière sur chaque site pour créer son identité (poissons migrateurs, observation des oiseaux, vestiges de la Première Guerre Mondiale...) et croiser les thématiques pour présenter tous les patrimoines (paysager, historique, culturel, géologique...).

♦ Faire découvrir les forêts, les boisements comme offre de nature auprès du grand public :

- contractualiser avec les propriétaires volontaires pour ouvrir leurs bois au public,
- identifier les forêts accessibles au public et les faire connaître,
- inscrire ces parcours dans les parcours de découverte.

Indicateurs :

- ▶ Nombre de sites aménagés pour l'accueil du public.

Action n°11

Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles et sylvicoles



Objectifs :

- ▶ Favoriser la biodiversité dans les pratiques agricoles
- ▶ Protéger les ressources naturelles
- ▶ Préserver la biodiversité liée aux milieux forestiers

CONTEXTE

◆ Près de 82 % du territoire départemental est consacré à l'exploitation agricole, dont 12 % en prairies. L'élevage herbager favorise une biodiversité importante, notamment dans les milieux humides. Cependant, les changements de production et l'uniformisation des cultures, les prairies et les espaces « interstitiels » bénéfiques à la biodiversité (réseaux de haies, rideaux et bocages) ont tendance à disparaître. Pour rapprocher les enjeux agricoles et environnementaux, plusieurs outils ont été mis en place : les Programmes de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) en Moyenne Vallée de la Somme et sur la Plaine Maritime Picarde, les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le soutien à l'agriculture biologique...

◆ Le département de la Somme présente seulement 9,7 % de sa superficie en boisements. Toutefois, les quelques massifs forestiers existants méritent une gestion durable afin de préserver leurs intérêts écologiques.

Description des actions

◆ Poursuivre le portage des deux Programmes PMAZH sur la Moyenne Vallée de la Somme et la Plaine Maritime Picardie avec un soutien politique renforcé et étudier l'extension de ce dispositif sur la Haute-Somme et sur les affluents de la Somme.

◆ Poursuivre le portage des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et communiquer sur ce dispositif.

◆ Soutenir et encourager les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité :

- soutenir et favoriser l'agriculture biologique,
- faire évoluer les pratiques culturales au regard du changement climatique,
- promouvoir et soutenir l'élevage extensif par des races anciennes ou locales,
- soutenir et favoriser l'élevage herbager.

◆ Utiliser les ENS comme supports de pratiques respectueuses de l'environnement :

- consolider les conventionnements agricoles sur les sites ENS par un cahier des charges ambitieux,
- mobiliser les ENS comme support d'expérimentations de nouvelles pratiques agro-environnementales,
- suivre et évaluer les interactions entre les pratiques culturales et les impacts sur la biodiversité...

2027 Initier par le Département de la Somme un projet expérimental, innovant et multipartenarial impliquant environnementalistes, agriculteurs, chercheurs, ...sur un petit bassin versant (cf fiche 2).

◆ Étudier la mise en place d'une expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire.

◆ Valoriser les démarches faisant de la forêt gérée, des boisements gérés, un support de biodiversité :

- favoriser des expérimentations innovantes de gestion durable des boisements,
- mettre en place des documents de gestion prenant en compte la biodiversité forestière...

Indicateurs :

- ▶ Extension du PMAZH ou dispositif équivalent Surface en prairies.
- ▶ Surfaces en Agriculture biologique partagées.

ORIENTATION 5

Accompagner les activités économiques favorisant l'expression de la biodiversité

Action n°12

Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels



Objectifs :

- ▶ Développer un écotourisme porteur de développement et respectueux des fragilités du territoire
- ▶ Conforter les secteurs bénéficiant d'une forte notoriété touristique et développer d'autres destinations en complémentarité

CONTEXTE

♦ En 2023, plus de 9 millions de nuitées touristiques ont été enregistrées dans le département, principalement sur le littoral, dans la vallée de la Somme et dans l'Amiénois. Le Parc du Marquenterre a accueilli 170 000 visiteurs en 2023, et le festival de l'Oiseau et de la Nature a attiré 45 400 personnes. Ces visiteurs sont ainsi sensibilisés à la préservation des milieux naturels par les panneaux d'information et les animations mises en œuvre sur le territoire.

♦ Le Schéma de développement touristique de la Somme fournit une feuille de route avec un axe de développement sur le tourisme de nature. La Baie de Somme et la vallée de la Somme sont mises en avant en termes d'écotourisme, conformément aux orientations de la stratégie Vallée de Somme, Vallée idéale. Ce développement touristique doit toutefois tenir compte de la fragilité des espaces et des espèces afin de conserver le patrimoine naturel à court, moyen et long termes.

Description des actions

♦ **Accompagner les projets écotouristiques portés sur le territoire en garantissant la préservation des milieux naturels et des ENS sur le long terme, tout en menant une réflexion sur les fréquentations à venir et les capacités d'accueil du territoire.**

♦ **Décliner Vallée de Somme, Vallée idéale portée par le Département de la Somme en prenant en support la politique espaces naturels sensibles (ENS) et les sites emblématiques :**

- utiliser les ENS comme vitrine d'une démarche écotouristique,

- accueillir des initiatives originales et/ou projets innovants sur les sites ENS,
- utiliser les ENS comme support de développement de voies douces,
- utiliser les ENS comme lieux privilégiés d'animations et d'accueil des visiteurs,
- faire participer les touristes à la préservation et l'entretien de l'endroit visité...

♦ **Mobiliser le réseau de belvédères existants comme support d'un développement écotouristique (cf fiche 9) :**

- communiquer sur ce réseau,
- connecter les belvédères aux ENS par des voies à mobilité douce,
- entretenir le réseau de belvédères et le renforcer au besoin...

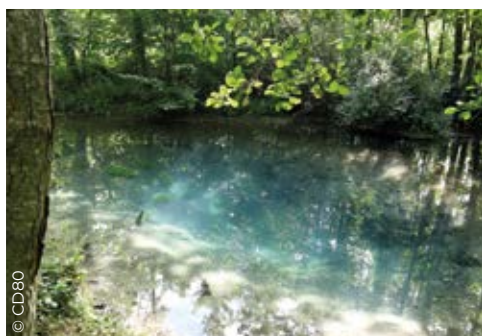
♦ **2027 Créer des parcours de découverte sur le territoire en associant les belvédères, les lieux d'accueil, les ENS, ... comme clés d'entrée pour le développement de l'écotourisme (cf fiche action 19).**

Indicateurs :

- ▶ Nombre de belvédères restaurés et/ou créés.

Action n°13

Contribuer à protéger la ressource en eau



Objectifs :

- ▶ Inciter les acteurs à adapter leurs pratiques pour une gestion de l'espace respectueuse de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ Se montrer exemplaire et favoriser l'innovation

CONTEXTE

♦ L'eau est un élément indissociable de la préservation de la biodiversité. Elle constitue le fondement de nombreux écosystèmes (zones humides, cours d'eau, tourbières, marais...), servant d'habitat à une multitude d'espèces animales et végétales. Sans une eau de qualité et en quantité suffisante, ces écosystèmes seraient gravement menacés, entraînant la dégradation des services écosystémiques rendus, tels que le stockage du carbone, la filtration de l'eau, la régulation des crues ... Dans un contexte de changement climatique et face aux pressions croissantes sur les usages de l'eau, sa gestion devient un enjeu majeur pour les prochaines décennies.

♦ En plus de cet enjeu environnemental, l'accès à l'eau potable est également un défi majeur. Ainsi, une politique de préservation des zones de captage a été engagée, avec plusieurs périmètres de protection : immédiate, rapprochée et éloignée. Divers outils sont disponibles pour mener à bien ces actions.

Description des actions

♦ **Protéger les captages d'eau potable à enjeux et les captages d'eau utiles en lien avec les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) :**

- mobiliser, si nécessaire, différents dispositifs tels que la préemption des collectivités,
- contractualiser et/ou acquérir, si nécessaire, des espaces naturels à proximité,
- restaurer des zones humides dégradées à proximité...

♦ **Échanger, partager et alerter sur les besoins des milieux naturels (qualité et quantité d'eau) dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de toute autre instance liée à l'eau (comité sécheresse, groupe de travail...).**

♦ **Accompagner et soutenir les structures qui contribuent à la protection de la ressource en eau, de sa qualité et des captages (EPCI, EPTB...).**

♦ **Préserver les zones humides, vecteurs de services écosystémiques liés à l'eau (filtration, soutien à l'étiage, zones de stockage en cas d'inondation...) et restaurer les zones humides dégradées sur les ENS afin de renforcer ces services.**

♦ **Maintenir ou améliorer une bonne qualité des eaux sur le bassin versant :**

- mobiliser et soutenir les Contrats d'Action pour la Ressource en Eau (CARE),
- apporter un soutien aux études et aux travaux de restauration de la qualité de l'eau, notamment sur les sites ENS,
- suivre la qualité de l'eau sur les sites ENS et sur les cours d'eau, installer des dispositifs ou des protocoles,
- communiquer sur ces données auprès des instances, des élus, et du grand public...

♦ **Maintenir des niveaux d'eau suffisants et une ressource en eau sur l'ensemble de l'année pour préserver les milieux naturels associés (tourbières, marais, cours d'eau...) :**

- définir les niveaux et les quantités d'eau nécessaires à la préservation des milieux, des espèces et de leurs cycles de vie,
- suivre les niveaux de nappe et de surface notamment via des dispositifs, un réseau de mesure (cf fiche 7),
- communiquer sur ces données auprès des instances, des élus et du grand public...

ORIENTATION 6

Renforcer la contribution des espaces naturels à la gestion de l'eau

Action n°14 Lutter contre l'érosion des sols



Objectifs :

- ▶ Faire converger la protection de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de la biodiversité sur les ENS
- ▶ Porter des réflexions à l'échelle des bassins versants
- ▶ Maintenir les prairies

CONTEXTE

♦ La lutte contre l'érosion des sols représente un enjeu majeur pour le département de la Somme. Les dégâts économiques et écologiques associés à ces phénomènes sont nombreux : coulées boueuses affectant les habitants, pertes pour les exploitants agricoles (cultures dégradées, sols appauvris), envasement et eutrophisation des zones humides (marais, tourbières, cours d'eau, etc.) dans les fonds de vallée.

♦ L'adaptation des pratiques culturales constitue une première réponse efficace, comprenant le travail du sol en travers de la pente et l'alternance des cultures. Ces mesures peuvent être complétées par des aménagements en hydraulique douce, tels que la restauration des haies et des talus, l'installation de bandes enherbées et la création de bassins de rétention.

Description des actions

♦♦ Sensibiliser/accompagner le secteur agricole et leurs acteurs dans la lutte contre l'érosion des sols :

- limiter l'imperméabilité des sols par des pratiques culturales favorables,
- favoriser la filtration et limiter l'érosion par le maintien et la création d'outils du paysage (bandes enherbées, talus, haies,...),
- soutenir et communiquer sur le dispositif Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
- sensibiliser et communiquer auprès de ces acteurs pour les accompagner dans leurs démarches...

♦♦ Coordonner les actions et prioriser les interventions :

- utiliser l'outil RUISSOL pour suivre les aménagements réalisés sur le territoire,
- accompagner l'association SOMEA qui intervient sur le terrain, en lien avec l'EPTB Somme-AMEVA au sein du Pôle Erosion.

♦♦ Soutenir l'élevage à l'herbe, vecteur de création d'outils du paysage et favorable à la lutte contre le ruissellement (cf action 11).

♦♦ Initier une expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) visant à réduire le risque d'érosion des sols (cf action 11).

2026 > 2027 Initier une réflexion sur la mise en œuvre d'aménagements fonciers environnementaux pour réduire la problématique érosive sur des secteurs fortement touchés.

♦♦ Encourager la protection des linéaires de haies et des boisements (classement, mesures de protection, documents d'urbanisme...) et veiller au maintien et à la restauration des bandes enherbées réglementaires (bords de routes, de berges...).

Indicateurs :

- ▶ Nombre d'aménagements d'hydraulique douce réalisés.



◆ AXE 3

Impliquer tous les acteurs et la population



Pour maximiser les chances de succès dans la préservation de ces milieux exceptionnels, il est essentiel d'unir nos forces et de rassembler le plus grand nombre d'acteurs autour de cet objectif commun. Pour cela, chaque partie prenante doit agir en complémentarité afin de favoriser des projets collaboratifs et partagés.

Au-delà des échanges entre élus et professionnels du territoire, il est utile d'impliquer également le grand public dans cette démarche, en lui donnant les moyens de devenir acteur de la préservation des milieux naturels. Sensibiliser dès le plus jeune âge permet de favoriser les bonnes pratiques environnementales tout en développant la connaissance de la biodiversité. L'implication des scolaires constitue ainsi un pilier essentiel de cette démarche.

ORIENTATION 7

Mettre en place une gouvernance spécifique

ACTION N°15

Favoriser une mise en réseau des acteurs

ACTION N°16

S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques

ACTION N°17

Rechercher une reconnaissance nationale et internationale

ACTION N°18

Piloter et suivre les actions en continu

ORIENTATION 8

Établir un lien entre les habitants et la nature

ACTION N°19

Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines

ACTION N°20

Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature

ACTION N°21

Encourager les initiatives participatives et citoyennes

ORIENTATION 9

Développer de nouvelles solidarités autour du patrimoine naturel

ACTION N°22

Favoriser les actions d'insertion et de formation

ACTION N°23

Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale

ACTION N°24

Mobiliser, sensibiliser le jeune public



Action n°15

Favoriser une mise en réseau des acteurs



Objectifs :

- ▶ Rendre le jeu d'acteurs plus lisible concernant la gestion et la valorisation des sites
- ▶ Renforcer l'échange d'informations entre les acteurs oeuvrant sur le territoire départemental
- ▶ Favoriser la complémentarité entre les différentes initiatives
- ▶ Contribuer à l'émergence d'une véritable dynamique collaborative à l'échelle de la Somme

CONTEXTE

◆ Pour informer, consulter et concerter les acteurs du territoire, de nombreuses réunions sont organisées chaque année, telles que des instances de concertation, des comités techniques, des échanges stratégiques, techniques et financiers... Ces interactions sont essentielles pour optimiser et coordonner les actions en faveur de la préservation, de la gestion et de la valorisation des milieux naturels.

◆ Depuis quelques années, notamment dans le cadre de la labellisation Ramsar, les échanges avec les acteurs de la recherche se sont considérablement renforcés. Il est important de poursuivre et de renforcer ces collaborations.

Description des actions

◆ **Favoriser les échanges entre les différents types d'acteurs impliqués dans la connaissance, la gestion et la valorisation** (État, collectivités, OFB, associations, monde scientifique...).

◆ **Entretenir les échanges et partenariats avec le monde universitaire, développer les collaborations possibles et poursuivre l'implication des étudiants dans les projets menés en partenariat entre les universités, collectivités, associations...**

◆ **Favoriser les échanges entre le monde scientifique et les partenaires concernés lors des comités techniques d'experts, et pour appuyer le lancement d'un programme d'acquisitions et de partage des données (cf fiche 7).**

◆ **Échanger avec les autres Départements** dans le cadre de groupes de travail existants (au niveau régional ou national), bénéficier ou faire bénéficier des retours d'expériences de projets portés par les Départements (réseau Idéalco, assises de la biodiversité...).

◆ **Accompagner par des experts faune-flore-habitats, des techniciens qualifiés, les services du Département :**

- dans la mise en place d'une démarche de gestion différenciée sur les espaces verts.
- dans la conception d'aménagements paysagers, de routes, de bâtiments... afin de préserver la biodiversité tout au long du processus (faune et bâti, plantations d'espèces locales...).

Indicateurs :

- ▶ Nombre de comités de gestion créés et organisés.

ORIENTATION 7

Mettre en place une gouvernance spécifique

Action n°16

S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques



Objectifs :

- ▶ Tendre vers une complémentarité entre la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles et les autres politiques
- ▶ Protéger plus efficacement les patrimoines naturels et paysagers de la Somme en conjuguant les dispositifs de protection et de gestion

CONTEXTE

♦ Le Schéma des espaces naturels de la Somme est un document-cadre impliquant un large éventail d'acteurs (structures publiques, associations, collectivités locales...). Pour garantir une mise en œuvre efficace des actions prévues, il est important d'encourager les échanges entre ces acteurs. Ces échanges facilitent la gestion de projets transversaux et le partage d'informations essentielles. Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus complexes et où de nombreuses politiques et programmes cherchent à y répondre, une coordination renforcée permet d'optimiser les actions de chacun. Le Schéma s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Description des actions

♦♦ Porter à connaissance et inciter les acteurs du territoire, et plus particulièrement les collectivités, à utiliser le Schéma des espaces naturels de la Somme et les informations relatives aux sites ENS (cartographie, plan de gestion...) comme outils dans les documents d'urbanisme, dans les projets de territoire...

♦♦ S'inscrire en complémentarité des autres schémas et plans du territoire afin de mener des actions cohérentes avec l'ensemble des acteurs du territoire et des départements limitrophes.

♦♦ Communiquer, par le Département de la Somme et ses partenaires, plus largement sur les ENS auprès des acteurs du territoire et plus particulièrement des collectivités (réunion d'information, plaquette, portés à connaissances, cartographie...).

♦♦ Contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à la révision du SRADDET ; transmettre les données de ce Schéma pour alimenter le SRADDET et utiliser les données issues du SRADDET pour alimenter ce Schéma.

♦♦ Promouvoir, participer et accompagner les instances ou comités liés à la préservation des milieux naturels :

- participer, pour le Département de la Somme, aux comités partenariaux et autres réunions stratégiques pour s'inscrire en complémentarité de l'existant et informer dans ces instances des actualités liées aux sites ENS,
- comités et réunions liés à la gestion de l'eau : SDAGE, SAGE... (cf fiche 13),
- promouvoir la démarche Natura 2000 sur les zones existantes sur l'ensemble du département,
- accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) dans ces démarches,
- encourager et accompagner le développement de l'Atlas de la biodiversité communale...

♦♦ Optimiser les financements croisés (Agences de l'eau, Région, État, Europe...)

Indicateurs :

- ▶ Nombre d'outils créés pour promouvoir les ENS au sein du Département.

Action n°17

Rechercher une reconnaissance nationale et internationale



Objectifs :

- ▶ Apporter une visibilité aux espaces naturels et aux activités humaines
- ▶ Renforcer la protection et la valorisation de ces espaces

CONTEXTE

♦ Pour renforcer la visibilité et l'impact du territoire de la Somme sur la scène nationale et internationale, il est utile d'explorer de nouvelles démarches de labellisation, telles que le programme Man and the Biosphere (MAB) ou le label Zone Atelier du CNRS. Ces labels viendront compléter ceux déjà existants : Site Ramsar «Baie de Somme», site Ramsar «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre», villes Ramsar...

♦ Au-delà de la reconnaissance accordée par ces labels, leur mise en œuvre stimule la collaboration entre acteurs locaux, collectivités et citoyens, favorisant ainsi une vision commune pour la préservation et la valorisation des ressources. Cette approche collaborative crée un levier puissant pour attirer des financements, des partenariats et des projets innovants.

Description des actions

♦ Contribuer à identifier le département aux croisements d'un patrimoine naturel exceptionnel (sites Ramsar) et d'un patrimoine archéologique et historique d'ampleur mondial.

2026 Lancer par le Département de la Somme une étude de faisabilité pour une labellisation Man and Biosphere par une concertation de tous les acteurs concernés.

2026 Lancer par le Département de la Somme une démarche de création d'une Zone Atelier sur la vallée de la Somme (label CNRS).

♦ Encourager et accompagner les démarches de labellisation portées sur le territoire :

- en garantissant la préservation des espaces naturels en lien avec ces démarches,
- en s'inscrivant en complémentarité de l'existant,
- en utilisant ces labels comme support de développement.

♦ S'inscrire dans des groupes nationaux ou internationaux afin de renforcer et d'accompagner les dynamiques locales, puis y participer activement afin de bénéficier de leurs expertises.

♦ Participer et contribuer à la mise en œuvre d'outils de communication, de valorisation au niveau régional, national et international pour faire connaître les espaces naturels de la Somme (communication sur les tourbières françaises, les plus belles baies...).

♦ Faire vivre les labels existants et les animer.

♦ Animer le site Ramsar « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre » par le Département de la Somme et mettre en œuvre le plan de gestion Ramsar.

Indicateurs :

- ▶ Lancement étude / obtention du label

ORIENTATION 7

Mettre en place une gouvernance spécifique

Action n°18

Piloter et suivre les actions en continu



Objectifs :

- ▶ Valoriser les résultats du Schéma
- ▶ Impliquer les acteurs mobilisés dans l'élaboration du Schéma dans sa mise en œuvre.
- ▶ Coordonner et mutualiser les objectifs des différentes politiques publiques

CONTEXTE

♦ Le Schéma des espaces naturels de la Somme s'inscrit sur une période de dix ans. Le Département de la Somme bénéficie de l'appui des partenaires et des acteurs du territoire pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Pour coordonner efficacement les efforts et avancer de manière harmonieuse, il est essentiel de se rencontrer et d'échanger régulièrement sur les progrès réalisés. Le comité de pilotage joue un rôle clé en permettant le suivi continu des actions engagées et de celles à venir. Au besoin, ce plan d'action sera révisé pour s'adapter aux évolutions du territoire et répondre aux besoins locaux.

Description des actions

♦ Organiser annuellement un comité de pilotage du Schéma des espaces naturels de la Somme :

- évaluer les avancées annuelles sur le plan d'action,
- présenter les projets majeurs, innovants, multipartiteaux... à l'occasion du comité de pilotage,
- diffuser le compte-rendu du comité de pilotage annuel auprès des membres,
- collecter les indicateurs et valoriser les retours des bases de données et des observatoires,
- proposer un temps d'échange convivial (demi-journée ou journée, visite sur le terrain...) pour favoriser les partages de retours d'expérience...

♦ Réaliser, par le Département de la Somme, une version « grand public » du compte-rendu annuel du comité de pilotage en renforçant l'aspect pédagogique et en partageant largement.

♦ Associer au comité de pilotage les universités, les étudiants, les stagiaires... afin de leur faire découvrir la politique ENS et les projets portés sur le territoire.

♦ Constituer et organiser, selon les besoins, les comités techniques thématiques et/ou des groupes de travail sur des projets spécifiques.

♦ Communiquer auprès des élus départementaux et des autres directions les informations liées au Schéma.

2025 ♦ Mettre en place un groupe de travail interdirections du Département de la Somme (route, fleuve, sport, culture...) pour coordonner les actions et renforcer les échanges.

Indicateurs :

- ▶ Nombre de comités de pilotage, groupes techniques, participants, comptes-rendus.

Action n°19

Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines



Objectifs :

- Constituer un réseau de pôles d'accueil et d'interprétation des patrimoines supports d'un tourisme de proximité et d'une destination de tourisme vert
- Ouvrir l'interprétation de la nature aux patrimoines paysagers, historiques et culturels

CONTEXTE

♦ Les belvédères, le réseau de sites ouverts au public, les pôles d'accueil et la véloroute Vallée de Somme sont autant de portes d'entrée vers le patrimoine naturel de la Somme. Ces ressources doivent être valorisées et interconnectées pour offrir une expérience cohérente et enrichissante aux visiteurs. Ainsi, les sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) ouverts au public peuvent orienter vers les sites d'interprétation et les pôles d'accueil à proximité, et vice versa.

♦ La stratégie Vallée de Somme, Vallée idéale, portée par le Département de la Somme, ambitionne de créer sur son territoire un véritable espace de vie et de partage, au cœur d'une nature préservée.

Description des actions

♦♦ **Valoriser conjointement les pôles d'accueil, les espaces naturels, les belvédères, les voies douces, les randonnées... et créer des liens entre ces éléments :**

- définir des thématiques pour chaque entité (pôle d'accueil avec les sites ENS et les belvédères à proximité via les voies douces...) comme porte d'entrée : histoire, poissons, observation des oiseaux...
- favoriser les entités mélangeant nature, culture, histoire,... pour attirer plus de visiteurs avec des intérêts diversifiés.

♦♦ **Mettre en œuvre ou accompagner la création de nouveaux pôles d'accueil sur le territoire (maisons du canal...) et favoriser la complémentarité de ces outils entre eux et avec les sites ENS à proximité. Communiquer sur ces pôles d'accueil.**

♦♦ **Créer et animer, par le Département de la Somme, un groupe de travail technique sur la valorisation :** échanger sur des retours d'expériences,

explorer les différentes thématiques, mettre en commun des outils de communication, sensibiliser aux sites ENS, définir des trames de discours partagés entre les points d'accueil...

2025 > 2028 Avec plus de 75 000 visiteurs par an, le pôle d'accueil de Samara présente une belle opportunité de sensibilisation sur les zones humides que le Parc entretient. Les restaurations pourront faire l'objet d'un suivi avec des outils de mesures de la restauration des milieux (piézomètres, gaz à effet de serre, bioacoustique...), qui pourront ensuite être présentées au grand public (cf fiche 2).

♦♦ **Créer des outils pédagogiques originaux en veillant à leur possible répliquabilité** (Land Art, visites virtuelles, tufodrome...).

2025 Valoriser par le Département de la Somme et ses partenaires, les résultats (bandes sons/ paysages sonores en fonction des périodes de la journée et de l'année) issus de l'étude bioacoustique pour en faire des outils de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des personnes en situation de handicap (malo-voyants notamment).

2027 Étudier, par le Département de la Somme, la faisabilité et l'opportunité de créer un parcours pédagogique de découverte de la tourbe sur l'ENS de Cléry-sur-Somme, géré par le Département.

♦♦ **Réaliser un livre sur les espaces naturels et ses richesses patrimoniales à destination du grand public.**

♦♦ **Créer des circuits thématiques : poissons migrateurs, tourbières, vallée de la préhistoire, Tolkien et la nature... conjuguant nature, culture, histoire, paysage... afin d'accompagner le visiteur libre.**

Indicateurs :

- Création du groupe de travail, nombre de réunion, nombre de participants, rapport d'activités.

ORIENTATION 8

Établir un lien entre les habitants et la nature

Action n°20

Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature



Objectifs :

- ▶ Faciliter l'accès à l'information sur les activités de découverte de la nature et des patrimoines
- ▶ Valoriser les actions d'éducation à l'environnement

CONTEXTE

♦ L'offre de découverte de la nature (animations, chantiers, activités sportives,...) permet de valoriser le patrimoine naturel tout en sensibilisant le public à sa préservation. Afin de proposer une offre complète et diversifiée sur l'ensemble du territoire, il est essentiel de structurer l'offre et de coordonner les actions. Les informations transmises doivent être partagées et véhiculer des messages communs.

♦ L'approche multithématique (nature, sport, culture...) sensibilise des publics variés et crée une offre attrayante. Les événements internationaux, nationaux et locaux (Journée mondiale des zones humides, Fête de la Nature, Journées du Patrimoine, ...) peuvent être utilisés pour mettre en lumière les Espaces Naturels Sensibles à une plus large échelle.

Description des actions

♦ **Former les guides et les animateurs nature pour diffuser des messages partagés et des informations vérifiées.**

♦ **Porter, soutenir et/ou encourager la mise en place d'animations nature sur le territoire :**

- inciter les acteurs à créer des événements communs et se servir des événements nationaux, régionaux, départementaux pour promouvoir les activités nature et bénéficier d'une meilleure visibilité,
- favoriser les activités multithématiques (paysages, nature, histoire, culture...),
- élaborer un programme d'animation avec les partenaires (agenda nature) ...

♦ **Concier les acteurs en amont d'un événement d'envergure** (Journée mondiale des zones humides, Fête de la nature, Printemps du Département, Hauts-de-France nature...) **afin de proposer une offre plus importante et diversifiée et se coordonner sur les lieux, les dates, la communication ... de cet événement.**

♦ **Proposer des événements alliant sensibilisation au patrimoine naturel et caractère festif et sportifs (concerts, activités artistiques, trails...).**

♦ **Développer l'accueil des collégiens sur les ENS, propriétés du Département, et les aires éducatives,**

♦ **Mettre en lumière les ENS et notamment les propriétés départementales dans le cadre du Printemps du Département.**

♦ **Créer, accompagner et encourager la mise en oeuvre d'animations culturelles et artistiques sur les ENS (ateliers d'écriture, de peinture, land art, parcours d'émotions inattendues...).**

♦ **2027** **Créer une œuvre artistique participative sur un ENS propriété du Département.**

♦ **Créer des outils de communication adaptés aux réseaux sociaux.**

♦ **Promouvoir les activités et pratiques traditionnelles comme moyen privilégié de sensibilisation à la nature, compatibles avec les enjeux de préservation des sites, (pêche, chasse, élevage, randonnée...) et permettre aux usagers de créer des animations qui valorisent le lieu et leurs pratiques dans le respect des espaces naturels.**

Indicateurs :

- ▶ Organisation de l'événement, nombre de sorties sur des ENS, nombre de participants.

Action n°21

Encourager les initiatives participatives et citoyennes



Objectifs :

- ▶ Impliquer le grand public dans la connaissance de la nature et dans la préservation des espaces naturels
- ▶ Initier une dynamique collective et participative

CONTEXTE

♦ La connaissance de la biodiversité nécessite des mises à jour régulières et une vaste couverture géographique. Ainsi, les structures disposant de moyens humains limités font parfois appel à des observateurs amateurs, encadrés et formés par des scientifiques pour garantir la fiabilité des données. Pour certains groupes emblématiques, les inventaires participatifs impliquant le grand public permettent de compléter les connaissances tout en sensibilisant à la préservation de l'environnement. Des plateformes en ligne facilitent la collecte de ces données.

♦ Les citoyens peuvent également se mobiliser sur des chantiers nature pour participer à la restauration ou à la gestion de milieux dans une ambiance conviviale.

Description des actions

♦ Mettre en œuvre des chantiers nature à destination du grand public.

♦ Promouvoir et organiser des animations à destination du grand public pour les sensibiliser via les sciences participatives (sensibilisation) ou pour appuyer la collecte de données avec des bénévoles (acquisitions de données) afin de renforcer l'état de connaissances sur un espace particulier, sur un groupe ou une espèce particulière (cf fiche 7).

♦ Promouvoir les plateformes de sciences participatives existantes au niveau local (Clicnat, Digitale2...) et au niveau national (SPIPOLL, NOE...) auprès de tous les publics.

♦ Encourager et faciliter la migration de ces outils sur Smartphone afin de renforcer le nombre d'utilisateurs et de données.

♦ Impliquer et/ou consulter les habitants et le grand public, au cas par cas, sur certains projets structurants (restauration d'un milieu, projet de développement écotouristique, créations d'aménagements...).

♦ Accompagner la démarche « Hauts-de-France propre ».

♦ Utiliser les ENS propriétés départementales comme supports de ces actions participatives.

2025 Concevoir et mettre en place un observatoire participatif du paysage en s'appuyant sur le réseau de belvédères ou les autres panneaux pédagogiques (cf fiche 9).

Indicateurs :

- ▶ Nombre de poteaux installés, nombres de photos partagées

ORIENTATION 9

Développer de nouvelles solidarités autour du patrimoine naturel

Action n°22 Favoriser les actions d'insertion et de formation



Objectifs :

- ▶ Mettre les ENS au service de l'action sociale portée par le Département de la Somme
- ▶ Permettre à un public fragile de développer des compétences dans le cadre d'une insertion sociale
- ▶ Permettre au public en formation de trouver des terrains d'application et de projets pédagogiques

CONTEXTE

◆ Les espaces naturels sensibles (ENS) constituent des supports privilégiés pour l'insertion sociale et économique. Le Département, tout comme les gestionnaires d'espaces naturels, fait appel à des entreprises d'insertion pour l'entretien des milieux. Ces projets offrent à des personnes fragilisées socialement la possibilité d'apprendre les métiers d'entretien des espaces verts grâce aux terrains d'application pratique qu'offrent les espaces naturels. Par ailleurs, des clauses sociales ambitieuses sont intégrées dans les marchés publics du Département de la Somme.

◆ Les organismes de formation spécialisés dans l'environnement et les espaces verts recherchent également régulièrement des sites d'application pour leurs enseignements techniques et des terrains d'accueil pour des projets pédagogiques. Les ENS constituent alors des lieux propices.

Description des actions

- ◆◆ Mettre à disposition les sites ENS comme support de formation, d'insertion ou pour la réalisation de projets pédagogiques auprès des universités, écoles, acteurs du territoire....
- ◆◆ Communiquer largement auprès des écoles, des collèges, des structures de formation pour faire connaître les sites ENS comme support de formation.
- ◆◆ Appuyer et conduire des chantiers d'application des enseignements techniques (lycées agricoles, centre de formation professionnel agricole).
- ◆◆ Promouvoir des formations artistiques : photos, art, peinture, vannerie... dans les espaces naturels.
- ◆◆ Encourager la mise en œuvre de projets innovants d'insertion économique et sociale sur les sites ENS.
- ◆◆ Mettre à disposition les ENS pour les stages de terrain suite à une infraction au code de l'environnement (lien avec le Ministère de la justice).
- ◆◆ Associer les conseillers pénitentiaires d'insertion et probation pour faire réaliser des travaux d'intérêt général sur les ENS.
- ◆◆ Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés ou créer des marchés dédiés.

Indicateurs :

- ▶ Nombre de chantiers d'insertion.

Action n°23

Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale



Objectifs :

- ▶ Constituer le réseau de sites ouverts au public aménagés pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap
- ▶ Créer des animations adaptées aux publics en situation de handicap

CONTEXTE

♦ Certains espaces naturels sensibles (ENS) sont aménagés pour accueillir les personnes en situation de handicap. Ces aménagements incluent des chemins adaptés, des rampes, des bancs et des panneaux d'information. Il est essentiel de renforcer ce réseau de sites afin de permettre à tous de découvrir les milieux naturels et les paysages de la Somme.

♦ Des animations nature adaptées aux personnes en situation de handicap sont également proposées tout au long de l'année. Elles prennent diverses formes, telles que des activités de découverte de la nature ou des chantiers participatifs afin de garantir une expérience inclusive et enrichissante pour tous.

Description des actions

- ♦ Structurer l'offre de formation à l'échelle départementale et former des guides nature (exemple : association Qualinat...) pour adapter les animations à tous les publics.
- ♦ Promouvoir un réseau de parcours accessibles sur des ENS : prévoir des conditions d'accueil et aménager des parcours adaptés tout en préservant le patrimoine naturel (labellisation Tourisme et Handicap).
- ♦ Créer par le Département de la Somme des parcours accessibles sur les sites ENS propriétés départementales et les belvédères.
- ♦ Acquérir et mutualiser le matériel nécessaire aux animations sur les sites ENS (joëlettes...).
- ♦ Poursuivre et renforcer les partenariats avec les associations représentant le handicap.
- ♦ Organiser et/ou participer à des animations adaptées sur les sites ENS lors de temps forts (Journées nationales Tourisme & Handicap, Fête des sports de nature et handicap...) pour les mettre en lumière.
- ♦ Poursuivre et organiser des chantiers avec les structures adaptées.

Indicateurs :

- ▶ Nombre de sites ENS et de belvédères permettant un accès PMR
- ▶ Nombre d'animations organisées sur les ENS propriétés départementales

ORIENTATION 9

Développer de nouvelles solidarités autour du patrimoine naturel

Action n°24

Mobiliser et sensibiliser le jeune public



Objectifs :

- ▶ Inscrire les projets dans l'avenir en s'adressant au public jeune
- ▶ Obtenir une adhésion aux projets par l'intermédiaire de l'intervention des jeunes

CONTEXTE

♦ Il est important d'agir dès le plus jeune âge pour transmettre les connaissances nécessaires et influencer positivement les comportements futurs. Ainsi, les actions de sensibilisation à la biodiversité destinées au jeune public sont fortement encouragées.

♦ De plus, étant donné que la gestion des collèges relève des compétences du Conseil départemental de la Somme, les élèves des cinquante établissements publics du département représentent une cible privilégiée pour des initiatives d'éducation et de sensibilisation au respect de la nature.

Description des actions

◀2026▶ Étudier la faisabilité de mettre en place un plan d'actions pour la sensibilisation à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles auprès d'un public jeune, en priorité vers les collèges et les écoles primaires situées à proximité.

♦♦ Encourager et développer une offre de découverte de la nature auprès du jeune public.

♦♦ Encourager les sorties nature scolaires et/ou de chantiers nature sur les ENS, notamment à proximité avec des déplacements par mobilité douce.

♦♦ Encourager et accompagner les démarches écologiques internes au collège : écodélégués, établissement en Démarche globale de Développement Durable.

♦♦ Recenser et créer, si besoin, des mallettes pédagogiques (exemple : sur les zones humides, sur les boisements, sur l'érosion de la biodiversité) et des jeux de société éducatifs (escape game, jeu de l'oie...).

♦♦ Accompagner techniquement les aménagements de nature dans les collèges (cours de récréations, plantations, abords du collège, ...).

♦♦ Mettre en lumière les métiers de l'environnement auprès des scolaires, notamment des collégiens.

Indicateurs :

- ▶ Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une animation.

Les structures ayant contribué à l'élaboration du Schéma

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, Conseil régional des Hauts-de-France, Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP), Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France (CENHDF), Conservatoire du Littoral (CdL), EPTB Somme-AMEVA, Symcées Canche et Authie, Syndicat mixte du bassin de la Bresle, Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale, Parc naturel régional (PNR) Baie de Somme Picardie Maritime, Somme Tourisme, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédération des Chasseurs de la Somme, Picardie Nature, Somme Nature Groupe, CAUE de la Somme, Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, Centre régional de la propriété forestière, Office national des forêts, Safer Hauts-de-France, Chambre d'agriculture de la Somme, Office Français de la Biodiversité (OFB), Université Picardie Jules Verne, PETR Cœur des Hauts-de-France, Association Qualinat, Association Festival de l'Oiseau, EPCC Somme Patrimoine, Association des Maires de la Somme, les Communautés de communes et d'Agglomération de la Somme, Ville d'Amiens et d'Abbeville.

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires

43 rue de la République - CS 32615
80026 AMIENS cedex 1

Tél. : 03 22 71 81 71

CONTACT :

environnement@somme.fr

[somme.fr/schema-ens](https://www.somme.fr/schema-ens)

